Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Janvier 2001
Volume 12, Numéro 1

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

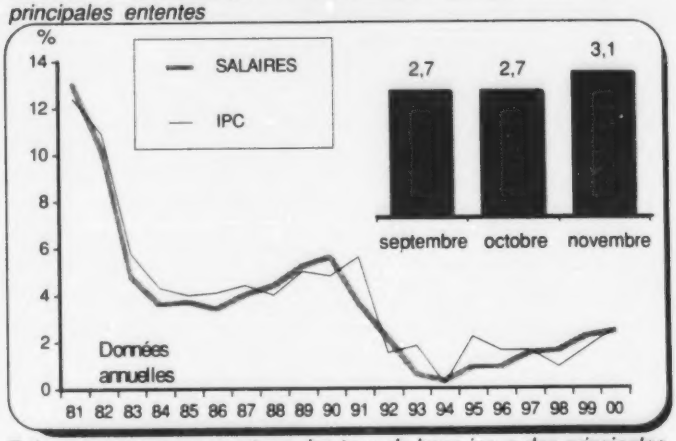

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

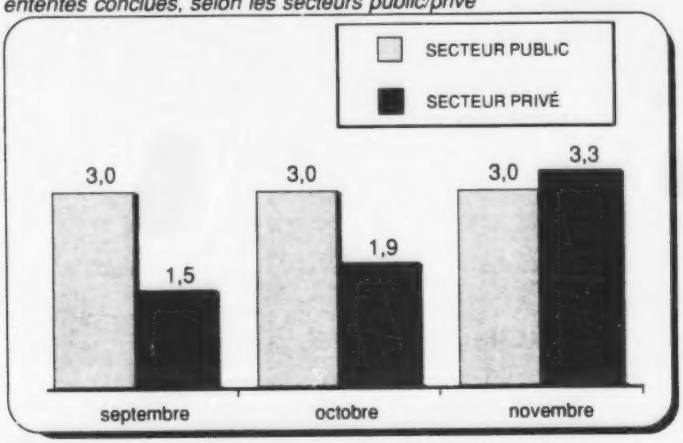

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

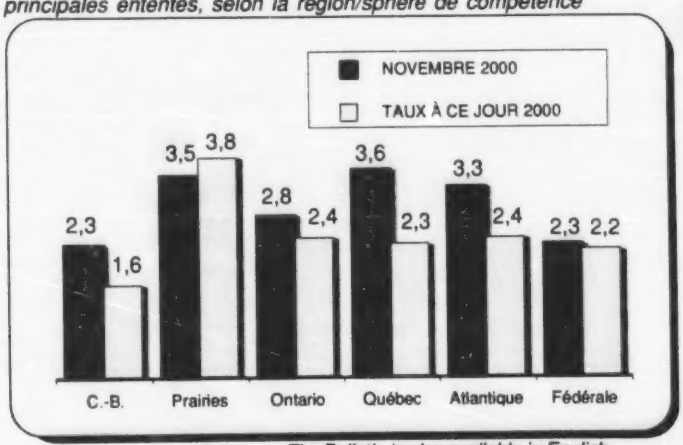

The Bulletin is also available in English.

Les données de novembre 2000

Les principales conventions collectives signées en **novembre 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **3,1 pour cent** par année pour la durée de la convention, en hausse de 2,7 pour cent par rapport au taux enregistré le mois précédent et à la moyenne de 2,2 pour cent qui a prévalu pour l'ensemble de 1999. Les conventions conclues à ce jour, depuis le début de l'année, soit de janvier à novembre 2000, affichent un rajustement salarial moyen de 2,4 pour cent.

Les données de novembre 2000 sont fondées sur l'examen de 19 conventions conclues durant cette période et visant 34 430 employés. Lors de leurs dernières négociations, les parties touchées par les règlements de novembre 2000 avaient ratifié des conventions d'une durée moyenne de 31 mois dont le rajustement moyen s'établissait à 1,2 pour cent, comparativement à 3,1 pour cent dans le cas des ententes négociées ce mois-ci.

Les augmentations moyennes de salaire négociées dans le **secteur privé** pour les 5 420 employés concernés par 6 conventions se sont élevées à **3,3 pour cent**. Dans ce secteur, les augmentations de salaires allaient du gel de salaire pour 760 employés de Hub Meat Packers du Nouveau-Brunswick à un maximum de 4,9 pour cent pour les 2 480 employés d'Entourage Technology Solutions inc. du Québec et de l'Ontario. Dans le **secteur public**, 29 010 employés touchés par 13 ententes ont bénéficié d'augmentations de salaire moyennes de **3,0 pour cent**. Dans ce secteur, les augmentations de salaire allaient d'un minimum de 1,2 pour cent pour les 600 employés de bureau de la Kawartha Pine Ridge School Board de l'Ontario, à 5,1 pour cent, pour 1 650 employés de casino de la Corporation manitobaine des loteries.

Sur une base régionale ou par sphère de compétence, la plus grande concentration d'employés se trouvait en Ontario, avec 11 630 travailleurs (soit 34 pour cent du total) touchés par 7 conventions leur procurant des augmentations moyennes de 2,8 pour cent. Dans les Prairies, 8 930 employés touchés par 5 conventions ont touché des augmentations moyennes de 3,5 pour cent. Au Nouveau-Brunswick, 6 060 employés touchés par 2 conventions ont obtenu des augmentations moyennes de 3,3 pour cent. En Colombie-Britannique, 4 910 employés touchés par 2 règlements ont obtenu une moyenne de 2,3 pour cent et au Québec, 2 400 employés touchés par 2 conventions ont obtenu des augmentations moyennes de 3,6 pour cent. Dans les entreprises de compétence fédérale, 500 employés de la Waterfront Foremen Employers Association ont touché une augmentation de salaire de 2,3 pour cent.

Canada

Si on examine les secteurs d'activité, la plus grande proportion des employés provenait du secteur des **services**, couvrant 19 330 employés (soit 56 pour cent de tous les employés) qui ont obtenu une augmentation de salaire moyenne annuelle de **3,2 pour cent**. La plus grande augmentation moyenne de salaire a été accordée dans le secteur des **transports, des communications et des services publics** ; 4 conventions ont procuré à 5 280 employés des augmentations moyennes de 3,7 pour cent. Tous les autres secteurs industriels se trouvaient en-dessous de la moyenne mensuelle de **3,1 pour cent**. Dans le secteur de l'**administration publique**, deux conventions ont accordé à 6 090 employés des augmentations de salaire moyennes de 2,6 pour cent. Dans le secteur du **commerce et les finances**, une seule entente a fourni aux 1 290 employés une augmentation moyenne annuelle de salaire de 2,5 pour cent. Dans le secteur **manufacturier**, 3 ententes ont fourni à 2 440 employés la plus faible augmentation de salaire moyenne, soit **1,8 pour cent**. Il n'y a eu aucune convention collective importante signée dans les industries **primaires** et l'industie de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

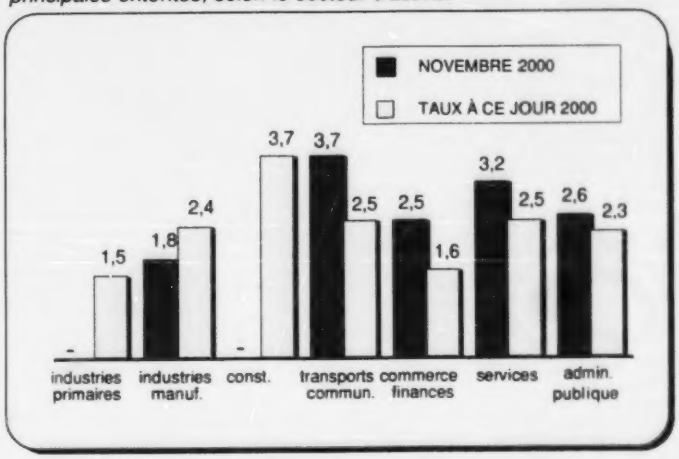

En novembre, les augmentations de salaire accordées à la majorité des employés (79,7 pour cent) se situaient entre 2,0 et 3,9 pour cent. Dans cette fourchette, 46,8 pour cent des employés ont enregistré des augmentations de l'ordre de 2,0 à 2,9 pour cent alors que 32,9 pour cent des employés ont obtenu des augmentations de 3,0 à 3,9 pour cent. Au bas de l'échelle, 2,2 pour cent des employés ont subi un gel de salaires et 3,5 pour cent des travailleurs ont reçu des augmentations allant de 1,0 à 1,9 pour cent. Moins de 15 pour cent des employés ont touché des augmentations de salaire supérieures à 4,0 pour cent.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

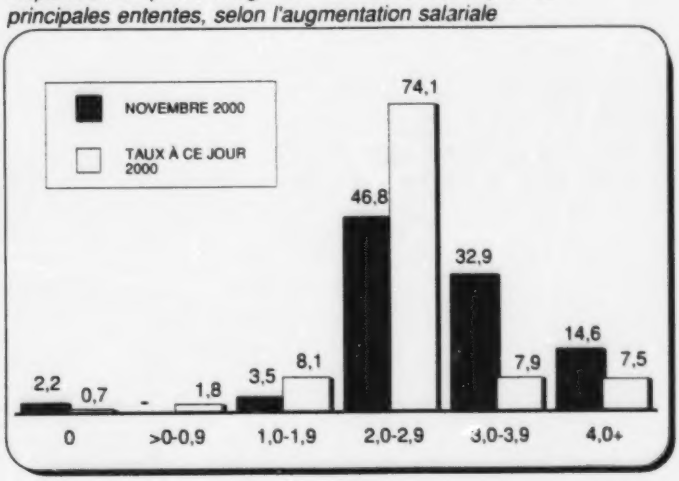

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	6 060
Québec	2	2 400
Ontario	7	11 630
Provinces des prairies	5	8 930
C.-B.	2	4 910
Compétence fédérale	1	500

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

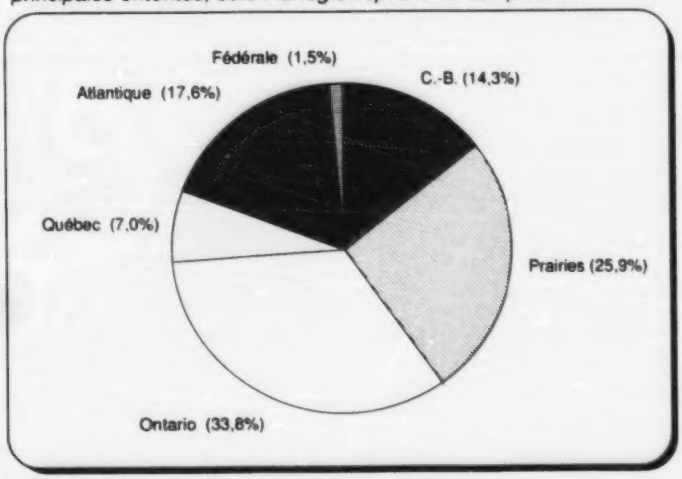

101-05176/

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN NOVEMBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (3 conventions)	**2 440**	**1,8**	**1,8**	**32,3**	
Aventis Pasteur Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Toronto Métropolitain, Ont.	580	3,0	3,0	36	03-09-30
Hub Meat Packers Ltd., employés de traitement, Moncton, N.-B.	760	0,0	0,0	24	02-10-14
Maple Lodge Farms Ltd., production, Norval, Ont.	1 100	2,5	2,4	36	03-10-12
Transports, communications et autres services publics (4 conventions)	**5 280**	**3,7**	**4,2**	**42,8**	
Entourage Solutions Technologiques inc., employés des services techniques, à l'échelle de la province, Ont.	1 370	4,9	5,8	48	04-09-30
Entourage Solutions Technologiques inc., employés des services techniques, à l'échelle de la province, Qc	1 110	4,9	5,8	48	04-09-30
Manitoba Hydro-Electric Board, employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, Man.	2 300	2,7	3,0	36	03-05-21
Waterfront Foremen Employers Association, contremaître, Vancouver, C.-B.	500	2,3	1,8	48	02-12-31
Commerce et Finance (1 convention)	**1 290**	**2,5**	**2,5**	**36**	
Société des alcools du Québec, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc	1 290	2,5	2,5	36	02-12-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (9 conventions)	**19 330**	**3,2**	**4,6**	**35,4**	
Brd of School Trustees of the Edmonton Cath. Reg. Div. No 40, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Edmonton, Alb.	1 830	3,4	3,4	12	01-08-31
Cons. ont. des affaires collégiales des collèges d'arts appliqués, personnel de soutien, à l'échelle de la province, Ont.	6 000	2,5	2,0	36	03-08-31
Conseil de la bibliothèque publique de Vancouver, bibliothécaires, Vancouver, C.-B.	1 070	2,3	2,0	36	02-12-31
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, N.-B.	5 300	3,8	9,5	42	03-12-31
Kawartha Pine Ridge District School Board, commis et employés de bureau, Peterborough, Ont.	1 200	1,2	0,0	56	02-08-31
Limestone District School Board, enseignants au secondaire, Kingston, Ont.	600	3,6	3,6	12	01-08-31
Limestone District School Board, enseignants à l'élémentaire, Kingston, Ont.	780	3,5	3,5	12	01-08-31
Manitoba Lotteries Corporation, employés des casinos, Winnipeg, Man.	1 650	5,1	5,9	42	03-09-30
Université de la Saskatchewan, professeurs, Saskatoon, Sask.	900	4,7*	4,1	36	01-06-30
Administration publique (2 conventions)	**6 090**	**2,6**	**2,4**	**36**	
Ville de Edmonton, employés d'intérieur, Edmonton, Alb.	2 250	3,0	3,0	36	02-12-28
Ville de Vancouver, employés d'intérieur, Vancouver, C.-B.	3 840	2,3	2,0	36	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (1 convention)	**900**	**4,7**	**4,1**	**36,0**	
Conventions sans clause d'IVC (18 conventions)	**33 530**	**3,0**	**3,9**	**36,5**	
Toutes les conventions (19 conventions)	**34 430**	**3,1**	**3,9**	**36,4**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999		2000			Taux à	2000		
				3	4	1	2	3	ce jour*	sept	oct	nov
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	2,3	2,9	2,4	2,5	2,3	2,4	2,7	2,7	3,1
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,4	2,5	3,2	2,8	3,0
Avec clause d'IVC	1,8	2,7	3,4	3,9	4,3	2,2	2,4	1,8	2,2	1,3	1,2	4,7
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	1,9	3,0	2,0	2,6	2,4	2,3	2,3	2,8	3,9
Sans clause d'IVC	1,0	1,4	1,7	1,6	2,1	1,9	2,6	2,6	2,3	3,2	3,0	3,9
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,4	3,8	4,7	2,5	2,8	1,0	2,2	0,4	0,7	4,1
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,2	1,6	2,4	-	1,3	-	1,5	-	2,3	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,4	3,4	4,4	2,5	2,9	2,2	2,4	3,6	2,0	1,8
Construction	1,6	2,4	2,0	1,4	-	3,9	-	2,6	3,7	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	3,3	2,2	2,6	2,3	2,1	2,5	1,4	2,3	3,7
Commerce et finances	1,7	1,6	1,5	1,9	2,2	2,0	1,8	1,5	1,6	1,0	1,1	2,5
Services	1,0	1,4	1,8	2,5	2,3	2,2	3,6	2,9	2,5	3,4	3,4	3,2
Administration publique	1,3	1,8	2,2	2,2	2,2	2,5	2,1	2,6	2,3	2,6	2,4	2,6
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	2,2	-	2,4	2,3	-	2,4	-	2,1	-
Ile-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	-	3,0	-	2,4	-	2,4	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,0	2,9	2,1	1,5	1,8	2,2	-	-	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	3,6	-	1,5	2,5	2,5	2,8	-	-	3,3
Québec	1,3	1,0	1,6	1,5	2,1	2,3	2,6	2,8	2,3	3,1	3,3	3,6
Ontario	1,1	1,6	2,1	3,2	3,7	2,5	2,3	2,2	2,4	2,5	2,4	2,8
Manitoba	1,1	1,4	2,5	2,2	2,3	2,5	2,2	2,4	2,5	2,4	-	3,7
Saskatchewan	0,9	1,8	2,1	3,1	1,8	2,0	-	-	3,6	-	3,6	4,7
Alberta	2,4	3,0	4,0	3,3	3,0	3,8	5,9	3,0	4,5	3,1	3,5	3,2
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	0,7	1,9	1,6	1,5	2,2	2,3
Multiprovince	2,8	1,5	2,2	-	-	2,6	1,8	2,7	2,4	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	3,4	2,3	2,2	2,0	3,0	2,2	3,5	2,4	2,3
Secteur public	1,1	1,6	1,9	2,3	2,1	2,3	2,5	2,6	2,5	3,0	3,0	3,0
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,4	3,6	2,8	2,3	1,9	2,3	1,5	1,9	3,3
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	2,2	2,4	2,7	2,4	2,7	2,7	2,7	2,8	3,2

* Les données sont de janvier à novembre

Les données de novembre sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Québec	Assoc. des policiers prov. du Québec	4 420	déc. 00
•Communauté urbaine de Montréal	police	4 160	déc. 00
•Alcan	divers syndicats	4 280	déc. 00
•Gouvernement des T.N.-O.	AFPC	2 520	déc. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	120 630	N/CO/PR	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	N	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•VIA	divers syndicats	2 530	N	déc. 00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Sydney Steel	Métallos	175	PR	oct. 99
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers (ères)	26 000	N	mar. 01
Secteur privé				
•CN	divers syndicats	10 910	N	déc. 00
•CP	divers syndicats	6 800	N/PR	déc. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	AT	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N/PR	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	N	août 00
•TELUS	TWU	14 800	N	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Mines Québec Cartier	Métallos	2 130	fév. 01
•Ville de Montréal	SCFP	1 600	fév. 01
•General Electric (Ont.)	SCEP	700	fév. 01
•Ford Electronics	AIMTA	1 500	janv. 01
•Toronto Hydro	SCFP	1 600	janv. 01

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

Conversion à un SCIAN modifié
(Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)

La Direction de l'information sur les milieux de travail (DIMT) change sa définition des structures industrielles, fondée sur la Classification type des industries (CTI) de 1971 de Statistique Canada pour le nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le SCIAN est un système de classification des industries conçu dans le cadre de l'Alena par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis afin de fournir des définitions communes de la structure des activités économiques.

L'ancien système de Classification type des industries comportait 7 grands secteurs d'activité économique définis par un code de trois chiffres. Le nouveau SCIAN comporte 20 secteurs, 99 sous-secteurs, 321 groupes, 734 classes et 921 classes nationales, définis par un code allant de deux à six chiffres, selon les niveaux. En fonction de ses activités d'analyse, la DIMT a jugé qu'il y avait beaucoup trop de secteurs d'activité industrielle dans la structure du SCIAN pour rapporter ses données. À partir de la structure du SCIAN, les 20 grands secteurs de base ont été regroupés en 11 secteurs industriels. Toutes les publications produitent par la DIMT rapporteront les données statistiques selon les 11 secteurs redéfinis en fonction de la structure initiale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (voir à la page suivante). Les données statistiques, selon l'ancien système CTI, seront disponibles sur demande particulière faite à la section du Service à la clientèle de la Direction de l'information sur les milieux de travail. L'information pourra aussi être compilée et triée selon la structure originale du SCIAN.

À partir des données de janvier 2001, les données de notre série chronologique sur les salaires seront collectées en fonction du nouveau système de classification des activités économiques et disséminées dans la publication de mars 2001.

A. La classification industrielle de Statistique Canada (1971) en vigueur aujourd'hui

1. (031 - 099) Industries primaires
2. (100 - 399) Industries manufacturières
3. (400 - 499) Construction
4. (500 - 599) Transports, communications et autres services publics
5. (600 - 799) Commerce et Finances
6. (800 - 899) Services socioculturels, commerciaux et personnels
7. (900 - 999) Administration publique

B. SCIAN 1997

(système de classification des industries de l'Amérique du Nord, 20 classes)

(11) - Agriculture, foresterie, pêche et chasse
(21) - Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
(22) - Services publics (électricité, gaz, égoût...)
(23) - Construction
(31 à 33) - Fabrication
(41) - Commerce de gros
(44, 45) - Commerce de détail
(48, 49) - Transport et entreposage (services postaux)
(51) - Industrie de l'information et industrie culturelle
(52) - Finance et assurances
(53) - Services immobiliers et services de location et de location à bail
(54) - Services professionnels, scientifiques et techniques
(55) - Gestion de sociétés et d'entreprises
(56) - Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchêts et services d'assainissement
(61) - Service d'enseignement
(62) - Soins de santé et assistance sociale
(71)- Arts, spectacles et loisirs
(72) - Hébergement et services de restauration
(81) - Autres services, sauf administration publique (réparation et entretien, soins personnels, funérailles...)
(91) - Administrations publiques

C. SCIAN - TRAVAIL

(système de classification avec 11 nouvelles classes regroupées)

1-	(11 + 21)	Industries primaires
2-	(22)	Services publics
3-	(23)	Construction
4-	(31 à 33)	Fabrication
5-	(41 à 45)	Commerce de gros et de détail
6-	(48 + 49)	Transport
7-	(51)	Industrie de l'information et culturelle
8-	(52 à 56)	Finance, services immobiliers et administratifs
9-	(61 + 62)	Éducation, santé et assistance sociale
10-	(71 + 72 + 81)	Hébergement, services de restauration et loisirs
11-	(91)	Administrations publiques

FEBRUARY

FÉVRIER

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...DES RÈGLEMENTS SALARIAUX

Février 2001
Volume 12, Numéro 2

Revue annuelle - 2000

Les principales conventions collectives signées en **2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,5 %** par année pour la durée des conventions, ce qui représente une augmentation par rapport au taux moyen de 2,2 % enregistré pour l'année 1999.

Les données de l'an 2000 sont basées sur l'examen de 357 conventions touchant 1 039 200 employés.

Le rajustement de salaire moyen des conventions collectives en l'an 2000 est supérieur à celui des conventions de la génération précédente. Lors des dernières négociations entre les parties, le rajustement s'établissait en moyenne à 1,4 % seulement, comparativement au 2,5 % des conventions signées en l'an 2000.

Les salaires ont augmenté de façon modérée mais régulière depuis le taux plancher de 0,3 % du rajustement moyen enregistré en 1994. Le taux moyen a connu une légère hausse en atteignant 0,9 % en 1995 et 1996, puis 1,5 % en 1997, 1,7 % en 1998 et 2,2 % en 1999. Cependant, le 2,5 % de gain obtenu en l'an 2000 reste bien inférieur au sommet de 5,6 % enregistré pour l'ensemble de 1990.

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principaux règlements

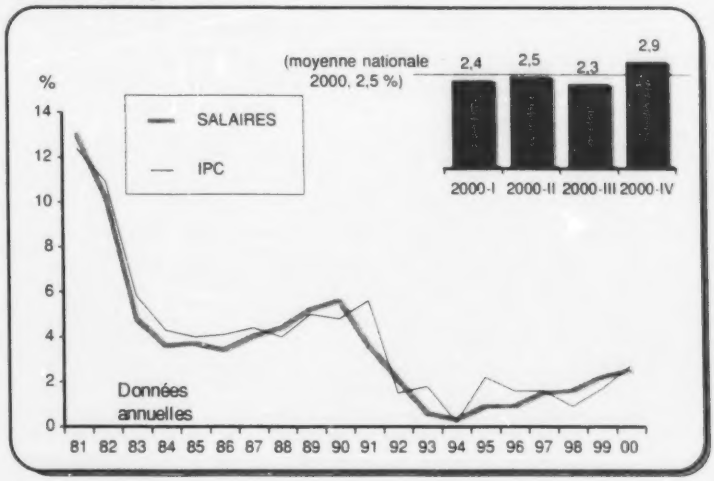

Aussi, depuis l'année 1994, seuls les rajustements de salaire moyens observés en 1998 et 1999 ont dépassé la hausse sur 12 mois de l'*Indice des prix à la consommation* (IPC). Durant l'an 2000, les rajustements de salaire moyen (2,5 %) sont redescendus à un niveau inférieur à celui de la hausse annuelle de l'IPC (2,7 %).

Les conventions de plus longue durée ont augmenté pendant la dernière décennie. La durée moyenne s'établit à 35,3 mois en 2000, soit la seconde plus longue depuis le commencement de la compilation de ces données en 1978, lorsque la durée moyenne était de 18,9 mois (la première plus longue durée ayant été enregistrée en 1999 à 36,4 mois). Même si depuis 1995 la durée des conventions a augmenté dans le secteur public et dans le secteur privé, c'est dans le secteur privé qu'elle a été la plus longue. En 2000, la durée moyenne des conventions du secteur public était de 34 mois, comparativement aux 43 mois du secteur privé.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des ententes conclues, selon le secteur public/privé - 1994 à 2000

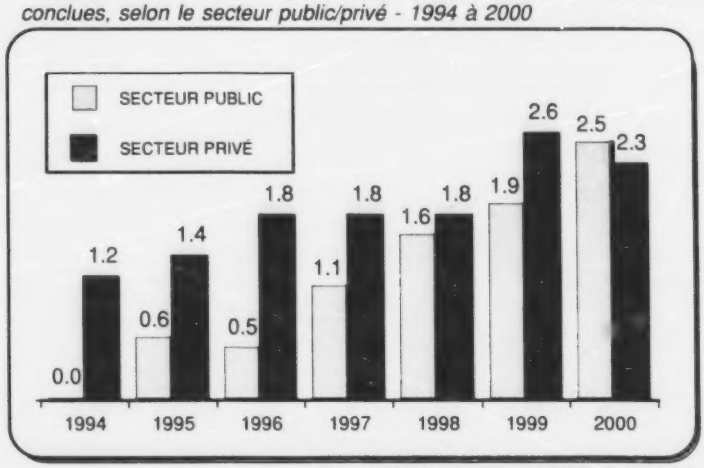

The Bulletin is also available in English.

Secteurs public et privé par sphère de compétence

En 2000, malgré les mouvements divergents des secteurs public et privé, les rajustements de salaire moyen ont enregistré une hausse globale à concurrence de 2,5 %. Dans le **secteur public**, le rajustement s'est établi en moyenne à **2,5 %** pour 880 160 employés

dans le cadre de 267 conventions, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de 1,9 % observé en 1999. En l'an 2000, dans le **secteur privé**, le rajustement moyen était de **2,3 %** pour seulement 159 040 employés visés par 90 conventions; cela représente une baisse par rapport au taux moyen de 2,6 % atteint en 1999. Au cours des années 90, le secteur privé a enregistré des gains salariaux supérieurs à ceux du secteur public.

La majorité des principales conventions (75 %) et la plus forte concentration des employés visés (85 %) en 2000, appartenaient au secteur public. Une des plus importantes augmentations de salaire moyen pour une année a été enregistrée en Alberta au taux de 4,4 % (à l'issue de 35 conventions touchant 63 870 employés). Si l'on exclut les conventions du secteur public de l'Alberta de la compilation des données, les rajustements salariaux des conventions restantes atteindraient 2,3 % en moyenne (au secteur public et pour toutes les conventions). Les rajustements opérés dans le secteur public de l'Alberta ont exercé des pressions à la hausse sur ce secteur et sur l'ensemble des systèmes salariaux.

Dans le secteur public fédéral, 210 460 employés ont bénéficié d'une augmentation salariale de 2,2 % en moyenne dans le cadre de 23 conventions. Au Québec, 323 740 employés ont obtenu une augmentation de 2,3 % en moyenne à l'issue de 76 conventions du secteur public et, en Ontario, 175 140 employés ont reçu 2,5 % en moyenne dans le cadre de 75 conventions. C'est la Colombie-Britannique qui enregistre le rajustement le plus bas dans le secteur public, soit 1,4 % pour 38 370 employés visés par 24 conventions. (Voir le tableau B à la page 7 pour un aperçu des gains salariaux prévus selon les principales conventions collectives dans les secteurs public et privé par sphère de compétence).

Répartition des travailleurs, selon le rajustement salarial

	2000			
rajustements en %	# de conv.	% de conv.	# d' empl.	% d'empl.
0%	6	1,7	6 590	0,6
>0%-0,9%	17	4,8	20 750	2,0
1,0%-1,9%	40	11,2	82 600	7,9
2,0%-2,9%	205	57,4	758 000	72,9
3,0%-3,9%	45	12,6	87 370	8,4
4,0%-4,9%	30	8,4	51 970	5,0
5,0%-5,9%	7	2,0	14 590	1,4
6,0%-6,9%	1	0,3	6 410	0,6
7,0% et plus	6	1,7	10 920	1,1
total	357	100,0	1 039 200	100,0

Dans le secteur privé, les conventions allaient d'un gel de salaire en 2 règlements (Banque Laurentienne et Hub Meat Packers) à 5,0 % en un seul règlement (Ontario Sheet Metal et Air Handling Group). C'est la province de l'Alberta qui a accordé le plus grand rajustement de salaire moyen dans le secteur privé, au taux de 4,8 % dans le cadre d'une convention principale (Calgary Laboratory Services). Le Nouveau-Brunswick enregistre le rajustement de salaire le plus bas avec une moyenne de 1,4 % à l'issue de 6 conventions touchant 3 740 employés.

Rajustements salariaux (en %) et l'indice des prix à la consommation (en %), 1994 à 2000

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
L'i.p.c.	0,2	2,2	1,6	1,6	0,9	1,7	2,7
Rajustements salariaux							
Tous les secteurs	0,3	0,9	0,9	1,5	1,7	2,2	2,5
Secteur public	0,0	0,6	0,5	1,1	1,6	1,9	2,5
Secteur privé	1,2	1,4	1,8	1,8	1,8	2,6	2,3
Secteur manufacturier	2,0	2,2	2,8	2,3	1,5	3,3	2,4

Distribution selon l'importance des rajustements salariaux

La faible fréquence des gels et des réductions de salaire s'est poursuivie en l'an 2000. En effet, 0,6 % des employés assujettis aux 357 ententes ratifiées au cours de cette année, ont fait l'objet d'un gel ou d'une réduction de salaire. Par contre, 926 700 employés visés par 237 ententes conclues en 1993, soit 2/3 des employés touchés par les 518 ententes ratifiées cette année-là, subissant des gels ou des réductions de salaire.

En 2000, les augmentations salariales se situaient entre 2 et 2,9 % pour 73 % des employés; entre 3,0 % et plus pour 16,5 % des employés, tandis que 10,5 % recevaient des ajustements salariaux inférieurs à 2,0 %.

Comparativement, en 1999, la plupart des employés avaient obtenu des rajustements au taux le plus bas de l'échelle salariale (en effet, 50,7 % de tous les employés recevaient des rajustements inférieurs à 2,0 % cette année-là). Seulement 24,7 % des employés bénéficiaient d'une augmentation allant de 2 à 2,9 % et 24,6 % obtenaient des gains de 3,0 % et plus.

Rajustement salarial par secteur d'activité

En 2000, l'examen des données par secteur d'activité démontre que le plus grand nombre d'employés (soit 47 %), se

trouve dans le **secteur des services** en raison des nombreuses ententes du secteur public conclues dans le domaine de l'éducation et les sous-secteurs de la santé dans l'ensemble du pays. Dans le secteur des services, les augmentations salariales atteignent **2,6 %**, s'établissant donc juste au-dessus de la moyenne nationale.

L'augmentation de salaire moyen la plus élevée en 2000 a été enregistrée dans le **secteur de la construction** au taux de **3,7 %**. Toutefois, relativement peu de conventions ont été signées dans ce secteur qui compte un nombre restreint d'employés (8 600 personnes) visés par les ententes. L'importance des rajustements du salaire moyen de ce secteur provient surtout de l'entente signée entre Ontario Sheet Metal et Air Handling Group qui a accordé 5 % de gains à 5 000 travailleurs.

Rajustements des taux de base issus des ententes conclues, selon les secteurs d'activité - 1999 et 2000

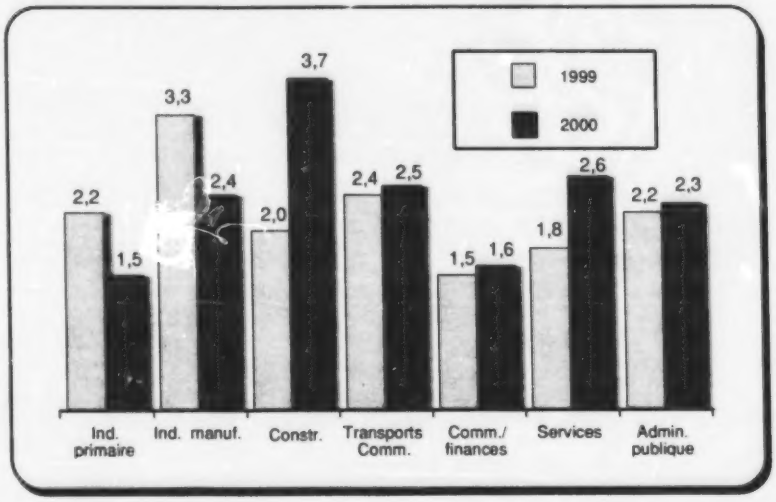

Dans les secteurs des **Transports, des Communications et autres services publics**, le rajustement salarial accordé à 118 430 employés s'établit à **2,5 %** en moyenne; 57 % des employés visés relèvent de la compétence fédérale et ont obtenu un rajustement moyen de 2,2 %.

Tous les autres secteurs d'activité ont affiché des taux de rajustements inférieurs à la moyenne nationale qui s'élève à 2,5 %. Dans le **secteur manufacturier**, 66 410 employés ont eu droit à un rajustement de **2,4 %** en moyenne. Parmi ces employés, 24 070 se trouvent en Ontario et obtiennent 2,6 % de rajustement salarial; tandis que les 21 550 employés de la Colombie-Britannique reçoivent une moyenne de 2,0 % d'augmentation salariale, contre 2,7 % pour les 15 370 employés du Québec.

Dans l'**administration publique**, les ententes signées en 2000 accordent un rajustement de salaire moyen de **2,3 %** à 297 560 employés (ce qui représente 29 % de l'ensemble des employés). Parmi ces ententes, 15 émanant du secteur public fédéral visent 51 % des employés qui relèvent de la sphère de compétence fédérale et obtiennent une augmentation moyenne de 2,1 %.

Dans le **secteur du commerce**, les rajustements salariaux s'établissent à 1,6 % en moyenne pour 54 120 employés. En 2000, la majorité des employés visés par ces conventions, soit 76%, se trouvent en Ontario.

La plus petite augmentation en matière de rajustement de salaire moyen a été enregistrée dans le secteur **primaire** au taux de **1,5 %**. En 2000, seulement trois ententes touchant 4 870 employés (ce qui représente 0,5 % des employés), ont été signées dans ce secteur.

Rajustements des taux de base, selon les secteurs d'activité - 1998 à 2000

Secteurs d'activité	1998		1999		2000	
	moy. en %	# d'empl.	moy. en %	# d'empl.	moy. en %	# d'empl.
Industries primaires	1,1	1 790	2,2	6 710	1,5	4 870
Industries manufacturières	1,5	85 100	3,3	103 920	2,4	66 410
Construction	2,4	95 970	2,0	97 830	3,7	8 600
Transp. et communications	1,9	83 930	2,4	136 200	2,5	118 430
Commerce et finances	1,6	26 800	1,5	18 410	1,6	54 120
Services	1,4	377 240	1,8	313 200	2,6	489 210
Administration publique	1,8	247 800	2,2	144 420	2,3	297 560
Toutes les industries	1,7	918 630	2,2	820 690	2,5	1 039 200

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

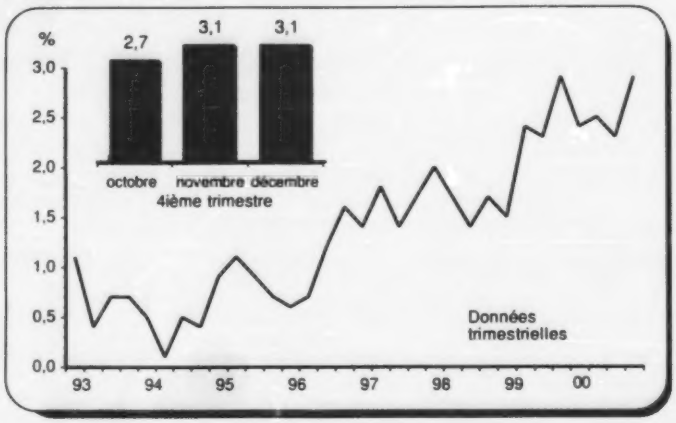

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

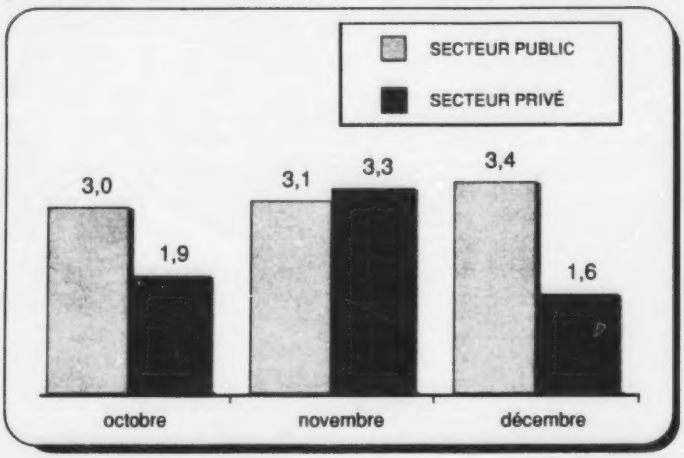

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

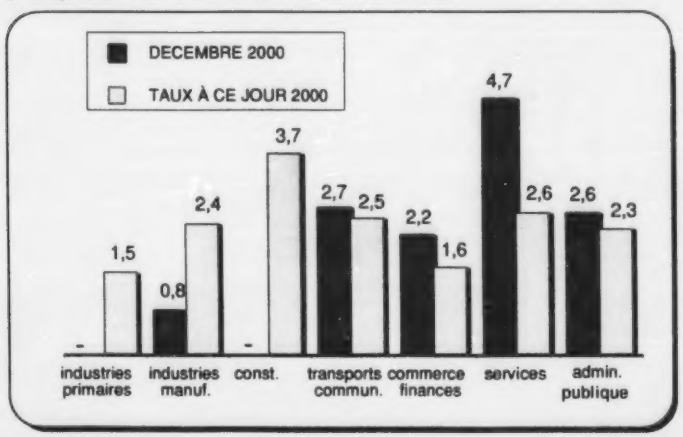

The Bulletin is also available in English.

Données du mois de décembre 2000

Les principales conventions signées au cours du mois de **décembre 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **3,1 %** par année pour la durée des conventions; ce qui représente le même taux que celui de novembre, mais une hausse par rapport au taux moyen de 2,5 % enregistré en 2000.

Les données de décembre sont basées sur l'examen de seulement 19 conventions signées pendant cette période, visant un petit nombre d'employés, soit 29 620. Lors des dernières négociations entre les mêmes parties, le rajustement de salaire était de 1,9 % en moyenne, comparativement au gain de 3,1 % prévu dans les ententes les plus récentes.

En décembre, les conventions visant 85 % des employés ont d'abord été signées dans le secteur public: 25 190 employés ont obtenu un rajustement moyen de 3,4 % dans le cadre de 16 conventions conclues dans le **secteur public**; les hausses relativement importantes proviennent des conventions signées dans le secteur de l'éducation. Dans le **secteur privé**, 3 conventions ratifiées en décembre accordent un rajustement moyen de 1,6 % à 4 430 employés.

L'examen des données selon les secteurs d'activité révèle que c'est dans le **secteur de l'administration publique** que se trouve le plus grand nombre d'employés, soit 13 020 (44 % de l'ensemble), visés par les 6 conventions établissant une augmentation salariale de 2,6 % en moyenne. La plus importante augmentation salariale a été enregistrée dans le secteur des services; en effet, à l'issue de 7 conventions (dont 6 dans le sous-secteur de l'éducation), 9 770 employés ont bénéficié d'un gain salarial de 4.7 % en moyenne. Dans le cadre de 2 conventions visant 2 950 employés, le secteur **manufacturier** a affiché la hausse la moins importante, au taux de 0,8 % en moyenne. Dans les secteurs des **transports**, des **communications** et des **autres services publics**, les augmentations s'établissent à 2,7 % en moyenne (dans le cadre de 2 conventions touchant 2 480 employés) et dans le secteur du **commerce**, l'augmentation salariale s'élève à 2,2 % en moyenne (à l'issue de 2 conventions visant 1 400 employés). Aucune convention n'a été signée dans le secteur **primaire** et celui de la **construction**.

Voici comment se répartissent les conventions et le nombre d'employés visés selon la région et la sphère de compétence :

	Rajust. salarial (%)	conv.	empl.
Provinces atlantiques	10,4	1	770
Québec	2,4	6	13 790
Ontario	4,6	2	2 500
Provinces des prairies	3,4	6	7 100
Colombie-Britannique	2,3	2	1 940
Multiprovince	3,2	1	2 520
Juridiction fédérale	2,3	1	1 000

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN DÉCEMBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries manufacturières (2 conventions)	**2 950**	**0,8**	**2,5**	**36,0**	
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée (Arvida), employés rémunérés à l'heure, Jonquière, Qc	2 450	0,8	2,5	36,0	03-12-31
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée, employés rémunérés à l'heure, Shawinigan, Qc	500	0,8	2,5	36,0	03-12-31
Transports, communications et autres services publics (2 conventions)	**2 480**	**2,7**	**2,8**	**36,0**	
AT&T Canada Long Distance Services Company, téléphonistes, à l'échelle du Canada	1 000	2,3	2,5	36,0	03-12-31
Ville d'Edmonton, chauffeurs d'autobus, Edmonton, Alb.	1 480	3,0	3,0	36,0	02-12-28
Commerce, finances (2 conventions)	**1 400**	**2,2**	**2,2**	**36,0**	
Bureau des alcools de la Saskatchewan, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Sask.	700	2,0	2,0	36,0	01-03-31
Société des Alcools du Manitoba , employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Man.	700	2,3	2,3	36,0	03-03-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (7 conventions)	**9 770**	**4,7**	**3,9**	**28,3**	
Black Gold Regional Division No. 18, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Nisku, Alb.	500	3,4	3,4	12,0	01-08-31
District School Board of Niagara, enseignants à l'élémentaire, St. Catharines, Ont.	1 900	5,0	5,0	12,0	01-08-31
Institut de technologie du sud de l'Alberta, Instructeurs/Chargés de cours, Calgary, Alb.	720	3,9	3,8	36,0	02-06-30
Station Mont Tremblant, société en commandite, personnel hôtelier ou de restaurant, Mont-Tremblant, Qc	1 480	3,0	3,0	60,0	05-10-31
Université McGill, commis et employés de bureau, Montréal, Qc	1 400	5,1	4,6	24,0	02-11-30
Université Memorial de Terre-Neuve, professeurs, St. John's, T.-N.	770	10,4	2,0	36,0	02-08-31
Université de l'Alberta, personnel des services administratifs et de soutien, Edmonton, Alb.	3 000	4,0	4,0	24,0	02-03-31
Administration publique (6 conventions)	**13 020**	**2,6**	**1,7**	**38,5**	
Communauté urbaine de Montréal, agents de police, Montréal, Qc	4 160	2,5	0,0	40,0	02-04-30
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, commis et employés de bureau, à l'échelle du territoire, T.N.-O.	2 520	3,2	4,0	24,0	02-03-31
Gouvernement du Québec, agents de police, à l'échelle de la province, Qc	3 800	2,2	1,5	48,0	02-06-30
Niagara Regional Police Services Board, agents de police, région de Niagara, Ont.	600	3,4	3,3	36,0	02-12-31
Ville de New Westminster, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, New Westminster, C.-B.	740	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Ville de Surrey, employés d'intérieur, Surrey, C.-B.	1 200	2,3	2,0	36,0	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (0 convention)	**-**	**-**	**-**	**-**	
Conventions sans clause d'IVC (19 conventions)	**29,620**	**3,1**	**2,6**	**34,6**	
Toutes les conventions (19 conventions)	**29,620**	**3,1**	**2,6**	**34,6**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Tableau A

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				2000		
				1	2	3	4	oct	nov	déc
Toutes les industries/compétences										
Hausses annuelles moyennes	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	2,7	3,1	3,1
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	3,0	2,8	3,1	3,1
Avec clause d'IVC	2,7	3,3	2,2	2,2	2,4	1,8	1,9	1,2	3,8	-
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	2,8	3,9	2,6
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,2	3,0	3,9	2,6
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,2	2,5	2,8	1,0	1,4	0,7	3,3	-
Industries										
Industries primaires	1,1	2,2	1,5	-	1,3	-	2,3	2,3	-	-
Industries manufacturières	1,5	3,3	2,4	2,5	2,9	2,2	1,4	2,0	1,8	0,8
Construction	2,4	2,0	3,7	3,9	-	2,6	-	-	-	-
Transp. et communications	1,9	2,4	2,5	2,6	2,3	2,1	2,8	2,3	3,7	2,7
Commerce et finances	1,6	1,5	1,6	2,0	1,8	1,5	1,6	1,1	2,5	2,2
Services	1,4	1,8	2,6	2,2	3,6	2,9	3,6	3,4	3,3	4,7
Administration publique	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,5	2,4	2,6	2,6
Sphère de compétence										
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	2,1	-	10,4
île-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,4	-	2,4	-	-	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,5	3,3	-	3,3	-
Québec	1,0	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,7	3,3	3,6	2,4
Ontario	1,6	2,1	2,4	2,5	2,3	2,2	2,9	2,4	3,0	4,6
Manitoba	1,4	2,5	2,5	2,5	2,2	2,4	3,5	-	3,7	2,3
Saskatchewan	1,8	2,1	3,5	2,0	-	-	3,6	3,6	4,7	2,0
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5	3,5	3,2	3,7
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,3	2,2	2,3	2,3
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,6	2,6	1,8	2,7	3,2	-	-	3,2
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4	2,4	2,3	2,3
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,0	3,1	3,4
Secteur privé	1,8	2,6	2,3	2,8	2,3	1,9	2,2	1,9	3,3	1,6
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	2,8	3,2	3,2

Les données de décembre sont préliminaires.

Tableau B

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS, PAR SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ ET PAR SPHÈRE DE COMPÉTENCE

(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000			
				1	2	3	4
	%	%	%	%	%	%	%
Toutes les industries							
Canada	**1,7**	**2,2**	**2,5**	**2,4**	**2,5**	**2,3**	**2,9**
Région de l'Atlantique	2,1	2,0	2,6	2,1	2,5	2,5	3,9
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,7	2,4	-	2,4	-	-
Nouvelle-Écosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,5	3,3
Québec	1,0	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,7
Ontario	1,6	2,1	2,4	2,5	2,3	2,2	2,9
Provinces des prairies	2,4	3,0	3,8	3,6	5,1	2,6	3,5
Manitoba	1,4	2,5	2,5	2,5	2,2	2,4	3,5
Saskatchewan	1,8	2,1	3,5	2,0	-	-	3,6
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,3
Multi-Prov	1,5	2,2	2,6	2,6	1,8	2,7	3,2
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4
Secteur public							
Canada	**1,6**	**1,9**	**2,5**	**2,3**	**2,5**	**2,6**	**3,1**
Région de l'Atlantique	2,1	1,8	3,0	2,2	2,7	-	4,4
Terre-Neuve	1,3	1,3	5,3	-	2,3	-	6,3
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,9	2,4	-	2,4	-	-
Nouvelle-Écosse	3,0	2,3	2,2	2,2	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,5	3,1	3,5	1,5	3,0	-	3,8
Québec	1,2	1,7	2,3	2,3	2,3	2,2	2,9
Ontario	1,3	1,5	2,5	2,5	2,2	2,9	3,1
Provinces des prairies	2,2	2,9	3,8	3,6	5,1	2,6	3,5
Manitoba	1,2	2,5	2,5	2,0	2,2	2,4	3,5
Saskatchewan	1,8	2,3	3,5	2,0	-	-	3,6
Alberta	2,6	3,7	4,4	3,8	5,9	3,0	3,5
Colombie-Britannique	0,7	0,6	1,4	0,6	0,7	1,6	2,3
Multi-Prov	1,0	1,9	2,9	2,6	-	-	3,2
Compétence fédérale	2,2	2,7	2,2	2,1	2,1	3,4	2,4
Secteur privé							
Canada	**1,8**	**2,6**	**2,3**	**2,8**	**2,3**	**1,9**	**2,2**
Région de l'Atlantique	1,8	2,2	1,8	2,0	1,7	2,5	0,0
Terre-Neuve	1,9	2,3	2,4	2,4	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2,3	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1,8	1,9	1,7	1,7	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,6	2,3	1,4	1,5	1,7	2,5	0,0
Québec	1,0	1,6	2,9	3,0	3,3	3,8	2,2
Ontario	2,0	3,3	2,2	2,7	2,4	1,4	2,3
Provinces des prairies	3,2	3,8	3,8	3,8	-	-	-
Manitoba	1,6	2,9	3,0	3,0	-	-	-
Saskatchewan	1,1	0,8	-	-	-	-	-
Alberta	4,5	5,1	4,8	4,8	-	-	-
Colombie-Britannique	1,5	1,3	2,0	-	-	2,0	2,0
Multi-Prov	1,7	2,8	2,1	-	1,8	2,7	-
Compétence fédérale	1,7	2,8	2,2	4,4	1,6	2,6	2,3

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	AFPC	4 610	janv. 01
•CP Rail	Métallos	1 210	janv. 01
•Sask Power	FIOE	1 340	janv. 01

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	115 100	N/CO/PR	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	N/CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•VIA	divers syndicats	2 530	N	déc. 00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Sydney Steel	Métallos	175	PR	oct. 99
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers (ères)	26 000	N	mar. 01
Secteur privé				
•CN	divers syndicats	10 910	N	déc. 00
•CP	divers syndicats	5 590	N/PR	déc. 00
•Falconbridge	TCA	1 260	AT	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N/PR	avr. 00
•NAV CANADA	FIOE	950	N	août 00
•Motor Coach Industries (Man.)	Machinistes	1 620	N	août 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouv. de Terre-Neuve & Labrador	divers syndicats	15 170	mars 01
•Ville de Montréal	SCFP	1 600	fév. 01
•Hydro Ontario	SCFP	4 000	mars 01
•Hôpitaux de l'Ontario	infirmiers(ères)	38 000	mars 01
•Canada Safeway	TUAC	10 500	mars 01
•Alberta Health	infirmiers(ères)	17 850	mars 01
•Gouv. de la Colombie-Britannique	BCGEU	30 000	mars 01

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

MARCH

MARS

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

DES RÈGLEMENTS SALARIAUX

Mars 2001
Volume 12, numéro 3

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

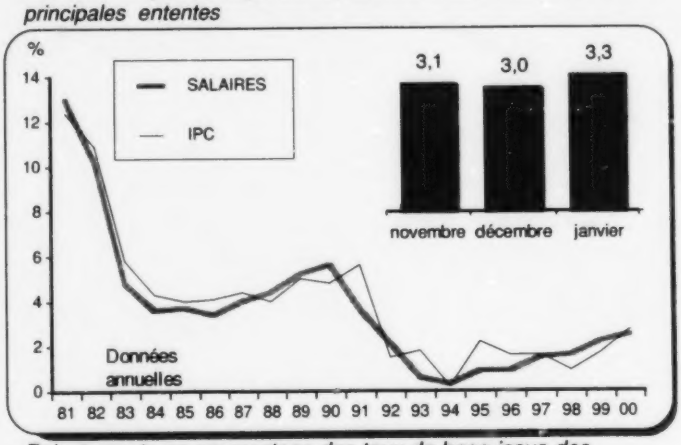

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

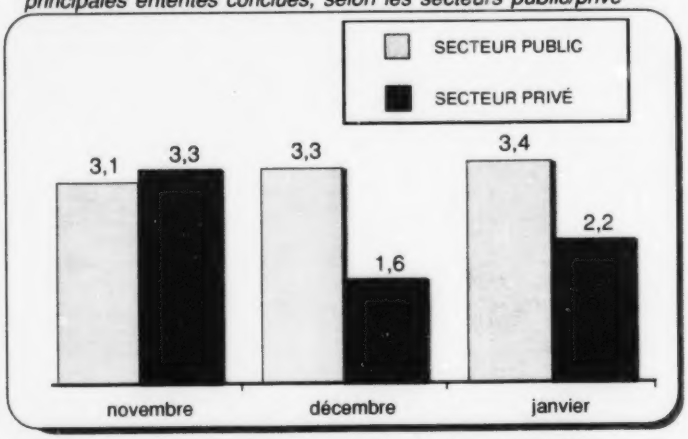

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

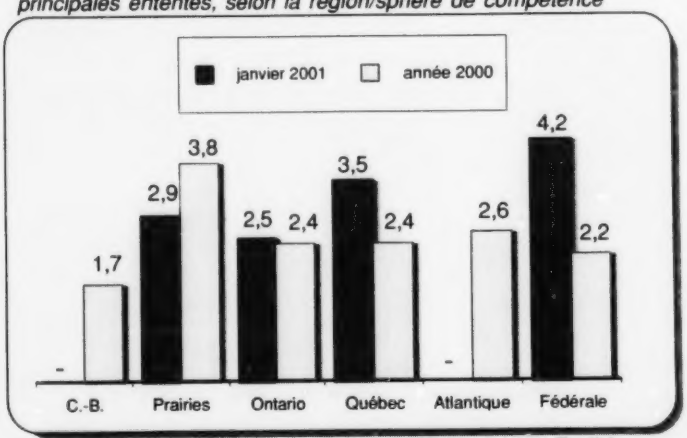

The Bulletin is also available in English.

Données du mois de janvier 2001

Les principales conventions collectives conclues en **janvier 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **3,3** % par année pour la durée de la convention. Ceci représente une hausse par rapport au taux moyen de 3,0 % enregistré le mois précédent, et celui de 2,5 % observé pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données de janvier 2001 sont basées sur l'examen de seulement 12 ententes conclues durant cette période et touchant 18 700 employés. L'an dernier, sur une base mensuelle, environ 87 229 employés en moyenne ont été visés par 31 conventions.

Lors des précédentes négociations tenues entre les parties impliquées en janvier 2001 (la durée des conventions étant de 32 mois en moyenne), le rajustement s'établissait en moyenne à 1,7 %, comparativement au 3,3 % des conventions actuelles (et une durée moyenne de 29 mois).

Dans le **secteur privé**, les rajustements de salaires négociés pour 1 710 employés dans le cadre de deux conventions se sont élevés à **2,2 %** en moyenne, soit une hausse par rapport au taux moyen de 1,6 % enregistré le mois précédent mais une légère baisse par rapport aux taux moyens de 2,3 % observé pour l'année 2000. Dans le **secteur public**, 16 990 employés obtiennent une augmentation salariale de **3,4 %** en moyenne à l'issue de 10 conventions, juste au-dessus du taux de 3,3 % du mois précédent et une hausse par rapport à la moyenne de 2,5 % établie l'année dernière.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici les augmentations salariales par ordre d'importance : sphère de compétence fédérale, 4,2 % (3 conventions); Québec, 3,5 % (2 conventions); les provinces des Prairies, 2,9 % (5 conventions); Ontario, 2,5 % (3 conventions). Aucune convention n'a été signée dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique.

Canada

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

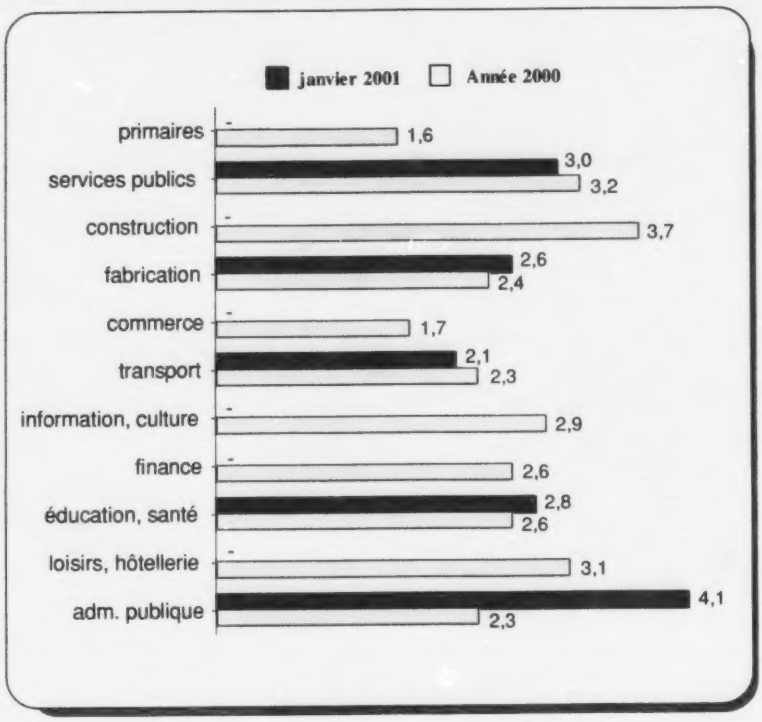

Si l'on examine les secteurs d'activité, **l'administration publique** a bénéficié de la plus forte augmentation. En effet, 8 300 employés y obtiennent en moyenne **4, 1 %** de rajustement salarial dans le cadre de trois conventions. La deuxième augmentation en importance survient dans **le secteur des services**, à l'issue d'une seule convention qui accorde **3,0 %** d'augmentation à 1 340 employés. Dans **le secteur de l'éducation**, 6 210 employés visés par cinq conventions reçoivent une augmentation de 2,8 % en moyenne. Dans le secteur de la **fabrication**, 500 employés obtiennent une augmentation annuelle de **2,6 %** en moyenne dans le cadre d'une seule convention. Dans le secteur du **transport**, 2 350 employés obtiennent **2,1 %** dans le cadre de deux conventions, ce qui représente la plus petite augmentation par secteur d'activité. Aucune convention collective n'a été signée dans les autres secteurs d'activité.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

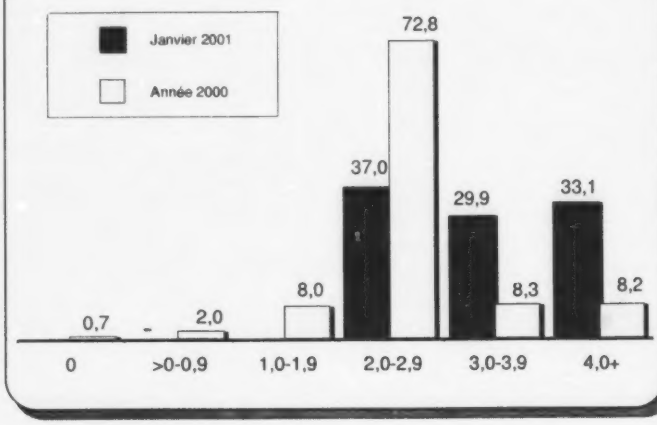

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence, janvier 2001

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	-	-
Québec	2	1 340
Ontario	3	4 070
Provinces des prairies	5	6 730
C.-B.	-	-
Compétence fédérale	2	6 560

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				2000		2001
				1	2	3	4	nov	déc	janv
Toutes les industries/compétences										
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	3,1	3,0	3,3
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	2,9	3,1	3,0	3,4
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,3	2,6	1,8	2,1	3,7	-	2,1
Moy. ann. de lère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	3,9	2,6	4,0
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,1	3,9	2,6	4,1
Avec clause d'IVC	2,4	3,4	2,3	2,5	3,0	1,1	1,7	3,2	-	2,3
Industries										
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	1,5	-	2,3	-	-	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	3,7	2,8	2,5	2,7	2,7	2,6	3,0
Construction	2,4	2,0	3,7	3,9	-	2,7	-	-	-	-
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,6	2,9	2,2	1,6	2,1	0,8	2,6
Commerce	1,8	1,3	1,7	2,0	2,5	1,5	1,7	2,5	2,2	-
Transport	2,1	2,8	2,3	2,3	2,2	1,7	2,4	2,3	3,0	2,1
Information, culture	1,1	2,5	2,9	2,3	-	2,0	3,7	4,1	2,3	-
Finance, services administratifs	0,8	2,5	2,6	2,0	1,9	2,8	-	-	-	-
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,2	3,7	2,8	3,6	3,2	5,0	2,8
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	-	2,3	4,1	5,1	3,0	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,4	2,6	2,4	4,1
Secteurs de compétence										
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	-	10,4	-
Ile-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	-	2,2	-	-	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,7	3,3	3,3	-	-
Québec	1,1	1,6	2,4	2,3	2,7	2,8	2,6	3,4	2,4	3,5
Ontario	1,6	2,2	2,4	2,5	2,3	2,2	2,9	3,0	3,8	2,5
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	3,5	3,7	2,3	2,1
Saskatchewan	1,8	2,1	3,5	2,0	-	-	3,6	4,7	2,0	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5	3,2	3,7	3,0
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,3	2,3	2,3	-
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,3	-	2,3	-
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,1	2,4	2,3	2,3	4,2
Secteur public	1,6	2,0	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,1	3,3	3,4
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,8	2,4	1,9	2,2	3,3	1,6	2,2
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,2	3,2	3,0

Les données du dernier mois sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JANVIER 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Services publics (1 convention)	**1 340**	**3,0**	**3,8**	**36**	
SaskPower, employés d'usine et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, Sask.	1 340	3,0	3,8	36	2003-12-31
Fabrication (1 convention)	**500**	**2,6**	**3,0**	**36**	
Produits Johnson & Johnson inc., employés rémunérés à l'heure, Montréal, Qc	500	2,6	3,0	36	2003-04-30
Transport (2 conventions)	**2 350**	**2,1**	**2,2**	**36**	
Canadian Pacific Railway & St. Lawrence & Hudson Railway, empl. des chemins de fer, à l'échelle du réseau	1 210	2,0	2,0	36	2003-12-31
Ville de Winnipeg, chauffeurs d'autobus, Winnipeg, Man.	1 140	2,1*	2,3	36	2003-01-11
Education, soins de santé et assistance sociale (5 conventions)	**6 210**	**2,8**	**2,8**	**25,6**	
Conseil des écoles catholiques separées de Calgary district no. 1, personnel de soutien, Calgary, Alb.	1 300	3,1	3,5	36	2002-08-31
Toronto Catholic District School Board, enseignants au secondaire, Toronto, Ont.	2 170	2,9	2,9	12	2001-08-31
Université York, chargés de cours, Toronto, Ont.	700	2,0	2,0	24	2002-08-31
Université York, chargés de cours, Toronto, Ont.	1 200	2,0	2,0	24	2002-08-31
Université du Québec à Trois-Rivières, Instructeurs/Chargés de cours, Trois-Rivières, Qc	840	4,1	3,3	48	2003-05-31
Administrations publiques (3 conventions)	**8 300**	**4,1**	**5,5**	**28,3**	
Gouvernement du Canada, agent des services correctionnels, à l'échelle du Canada	5 350	4,7	6,9	24	2002-05-31
Ville d'Edmonton, agents de police, Edmonton, Alb.	1 170	3,0	3,0	36	2002-12-28
Ville d'Edmonton, employés d'extérieur, Edmonton, Alb.	1 780	3,0	3,0	36	2002-12-28
Conventions avec clause d'IVC (1 convention)	**1 140**	**2,1**	**2,3**	**36**	
Conventions sans clause d'IVC (11 conventions)	**17 560**	**3,4**	**4,1**	**28,7**	
Toutes les conventions (12 conventions)	**18 700**	**3,3**	**4,0**	**29,1**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	112 840	N/CO/PR	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	N/CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	B	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mars 00
•Costruction Quebec	divers	68 910	MED	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers(ères)	26 000	N	mar. 01
•CN	divers syndicats	11 430	N/PR	déc. 00
•CP	divers syndicats	5 590	N/CO/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	CO	déc. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N/PR	avr. 00
•Motor Coach Industries (Man.)	machinistes	1,620	N	août 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

Conversion à un SCIAN modifié
(Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)

La Direction de l'information sur les milieux de travail (DIMT) change sa définition des structures industrielles, fondée sur la Classification type des industries (CTI) de 1971 de Statistique Canada pour le nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le SCIAN est un système de classification des industries conçu dans le cadre de l'Alena par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis afin de fournir des définitions communes de la structure des activités économiques.

L'ancien système de Classification type des industries comportait 7 grands secteurs d'activité économique définis par un code de trois chiffres. Le nouveau SCIAN comporte 20 secteurs, 99 sous-secteurs, 321 groupes, 734 classes et 921 classes nationales, définis par un code allant de deux à six chiffres, selon les niveaux. En fonction de ses activités d'analyse, la DIMT a jugé qu'il y avait beaucoup trop de secteurs d'activité industrielle dans la structure du SCIAN pour rapporter ses données. À partir de la structure du SCIAN, les 20 grands secteurs de base ont été regroupés en 11 secteurs industriels. Toutes les publications produitent par la DIMT rapporteront les données statistiques selon les 11 secteurs redéfinis en fonction de la structure initiale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (voir à la page suivante). Les données statistiques, selon l'ancien système CTI, seront disponibles sur demande particulière faite à la section du Service à la clientèle de la Direction de l'information sur les milieux de travail. L'information pourra aussi être compilée et triée selon la structure originale du SCIAN.

À partir des données de janvier 2001, les données de notre série chronologique sur les salaires seront collectées en fonction du nouveau système de classification des activités économiques et disséminées dans la publication de mars 2001.

SCIAN - TRAVAIL
(système de classification avec 11 nouvelles classes regroupées)

	(Code SCIAN)	
1-	(11 + 21)	Industries primaires
2-	(22)	Services publics
3-	(23)	Construction
4-	(31 à 33)	Fabrication
5-	(41 à 45)	Commerce de gros et de détail
6-	(48 + 49)	Transport
7-	(51)	Industrie de l'information et culturelle
8-	(52 à 56)	Finance, services immobiliers et administratifs
9-	(61 + 62)	Éducation, santé et assistance sociale
10-	(71 à 81)	Loisirs, hôtellerie et services de restauration
11-	(91)	Administrations publiques

APRIL

AVRIL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Avril 2001
Volume 12, numéro 4

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

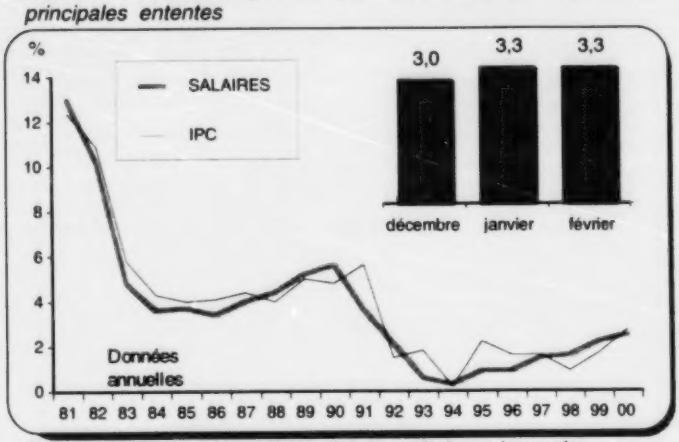

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

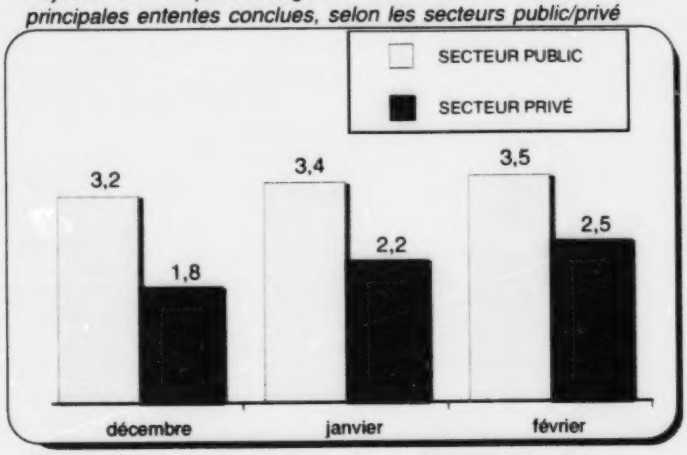

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

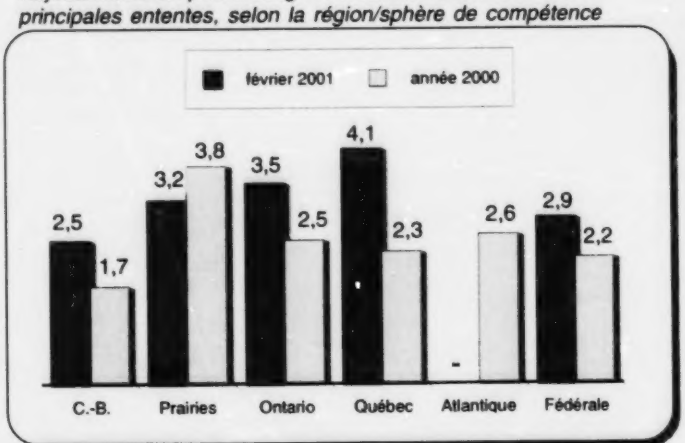

The Bulletin is also available in English.

Données du mois de février 2001

Les principales conventions collectives conclues en **février 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **3,3** % par année pour la durée de la convention. Il s'agit du même taux que celui observé le mois précédent, mais aussi d'une hausse par rapport au taux moyen de 2,5 % enregistré pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données de février 2001 sont basées sur l'examen de 25 ententes conclues durant cette période et touchant 45 320 employés.

Lors des précédentes négociations entre les parties, le rajustement s'établissait en moyenne à 1,5 % (et la durée des conventions était de 29 mois en moyenne), comparativement au 3,3 % des conventions actuelles, et une durée moyenne de 27 mois.

Les rajustements salariaux décidés en février sont fortement influencés par les conventions conclues dans le secteur public de l'Ontario. Au terme de ces ententes, 24 380 employés (soit 54 % des travailleurs visés par les principales conventions signées en février) obtiennent des augmentations de 3,6 % en moyenne. La majorité des conventions ont été conclues dans le secteur de l'éducation.

Le secteur public enregistre des augmentations salariales supérieures à celles du secteur privé. Aussi, dans le **secteur public**, 37 050 employés reçoivent une augmentation salariale de 3,5 % en moyenne à l'issue de 18 conventions, légèrement au-dessus du taux de **3,4 %** du mois précédent, mais il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 2,5 % établie l'année dernière. Dans le **secteur privé**, les rajustements de salaires négociés pour 8 270 employés dans le cadre de 7 conventions se sont élevés à **2,5 %** en moyenne, soit une légère hausse par rapport au taux de 2,2 % enregistré le mois précédent et celui de 2,3 % observé pour l'année 2000. Au cours des 3 derniers mois (décembre 2000 à février 2001), les augmentations du secteur public se sont établies à 3,4 % en moyenne tandis que celles du secteur privé ont été bien inférieures à 2,2 %.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici les augmentations salariales par ordre d'importance : Québec, 4,1 % (1 convention); Ontario, 3,5 % (14 conventions); les provinces des Prairies, 3,2 % (5 conventions); sphère de compétence fédérale, 2,9 % (4 conventions); Colombie-Britannique, 2,5 %

(1 convention). Aucune convention n'a été conclue dans les provinces de l'Atlantique.

Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de **l'éducation, services sociaux et santé**, ainsi que le secteur de **l'information et culture (3,7 %** d'augmentation pour chacun), ont bénéficié de la plus forte augmentation. En effet, 13 conventions visant 29 260 employés (soit 65 % de tous les employés) ont été conclues en février. Les données du secteur de l'**information et culture** étaient basées sur une seule convention touchant 3 600 employés (Sask Tel). La deuxième augmentation en importance survient dans le secteur **des finances**, à l'issue d'une seule convention qui accorde **3,5 %** d'augmentation à 780 employés du Centre Visa CIBC. Dans le secteur des **loisirs et l'hôtellerie**, 550 employés visés par une seule convention reçoivent une augmentation salariale de **3,0 %** en moyenne (Textile Rental Institute). Dans le secteur de la **fabrication**, 2 470 employés obtiennent une augmentation annuelle de **2,7 %** en moyenne dans le cadre de 2 conventions. Dans les secteurs des **services** et de l'**administration publique,** les augmentations salariales s'élèvent à **2,3 %** en moyenne. Les **industries primaires** et le secteur du **transport** enregistrent **2,1 %** d'augmentation en moyenne, ce qui représente la plus petite augmentation par secteur d'activité. Aucune convention collective n'a été conclue dans les autres secteurs d'activité.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

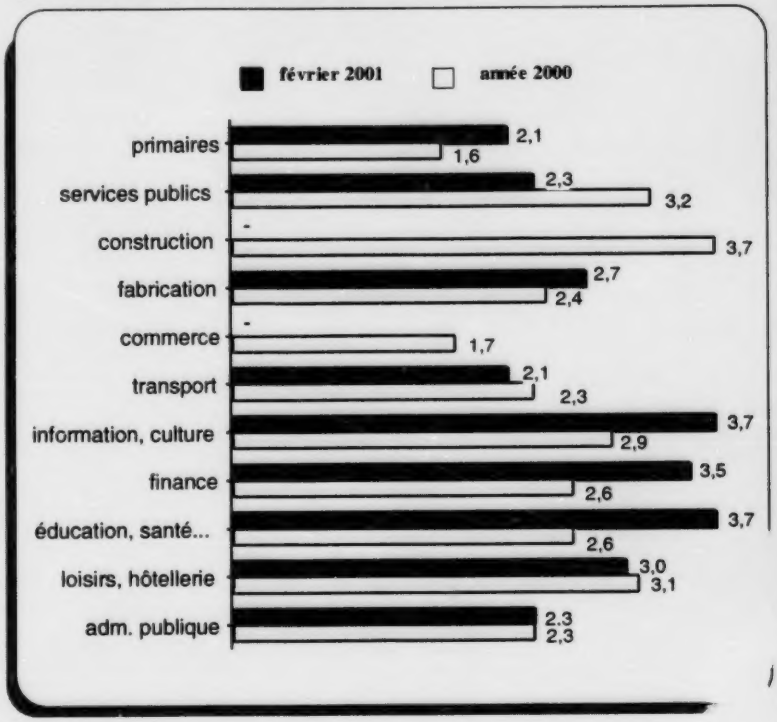

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

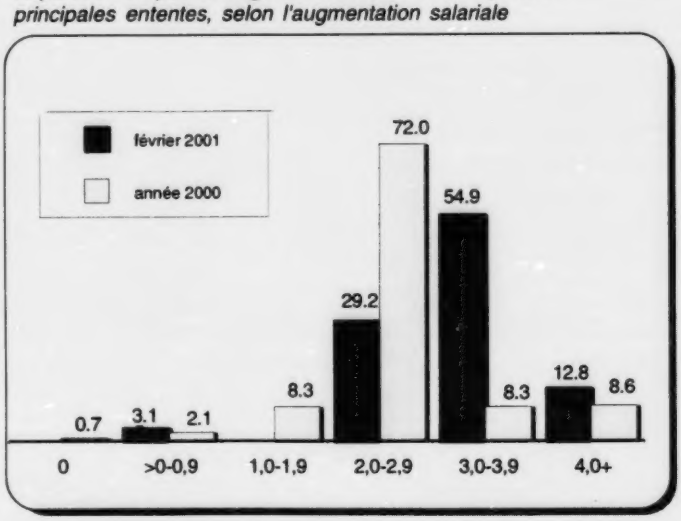

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence, février 2001

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	-	-
Québec	1	1 970
Ontario	14	27 900
Provinces des prairies	5	5 990
C.-B.	1	500
Compétence fédérale	4	8 960

LES AUGMENTATIONS SALARIALES ISSUES DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				Taux à	2000	2001	
				1	2	3	4	ce jour	déc	janv	fév
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	3,3	3,0	3,3	3,3
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	2,9	3,4	3,0	3,4	3,4
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,3	2,6	1,8	2,1	2,3	-	2,1	2,3
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	3,3	2,7	4,0	3,0
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,1	3,3	2,7	4,1	3,0
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	2,5	2,9	1,0	1,6	2,4	-	2,3	2,5
Industries											
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	1,5	-	2,3	2,1	-	-	2,1
Services publics	2,4	1,8	3,2	3,7	2,8	2,5	2,7	2,6	2,6	3,0	2,3
Construction	2,4	2,0	3,7	3,9	-	2,7	-	-	-	-	-
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,6	2,9	2,2	1,5	2,7	0,8	2,6	2,7
Commerce	1,8	1,3	1,7	2,0	2,5	1,5	1,7	-	2,2	-	-
Transport	2,1	2,8	2,3	2,3	2,2	1,7	2,4	2,1	3,0	2,1	2,1
Information, culture	1,1	2,5	2,9	2,3	-	2,0	3,7	3,7	2,3	-	3,7
Finance, services administratifs	0,8	2,5	2,6	2,0	1,9	2,8	-	3,5	-	-	3,5
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,2	3,7	2,8	3,6	3,5	4,0	2,8	3,7
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	-	2,3	4,1	3,0	3,0	-	3,0
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,4	3,6	2,4	4,1	2,3
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,7	2,2	-	2,2	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,7	3,3	-	-	-	-
Québec	1,1	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,6	3,9	2,4	3,5	4,1
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,5	2,3	2,2	3,0	3,3	3,2	2,5	3,5
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	3,5	2,2	2,3	2,1	2,3
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	2,0	-	-	3,6	3,0	2,0	3,0	-
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5	3,3	3,7	3,0	3,5
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,2	2,5	2,3	-	2,5
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,3	-	2,3	-	-
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4	3,4	2,3	4,2	2,9
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,5	3,2	3,4	3,5
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,8	2,4	1,9	2,2	2,5	1,8	2,2	2,5
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	2,9	3,2	3,0	2,9

Les données du dernier mois sont préliminaires.

Les données du *Taux à ce jour* sont de janvier à février.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN FÉVRIER 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**1 260**	**2,1**	**2,9**	**42**	
Falconbridge Limited, production, Falconbridge, Ont.	1 260	2,1 *	2,9	42	2004-01-31
Services publics (2 conventions)	**1 440**	**2,3**	**2,5**	**24**	
Toronto Hydro, employés rémunérés à l'heure, Toronto, Ont.	900	2,3 *	2,5	24	2003-01-31
Toronto Hydro, employés salariés, Toronto, Ont.	540	2,3 *	2,5	24	2003-01-31
Fabrication (2 conventions)	**2 470**	**2,7**	**3,1**	**44**	
Cargill Limited, Cargill Foods Division, employés d'usine et préposés à l'entretien, High River, Alb.	1 650	2,7	3,8	48	2004-12-31
Générale électrique du Canada inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Pickering, Ont.	820	2,6 *	1,6	36	2004-02-15
Transport (2 conventions)	**2 820**	**2,1**	**2,1**	**33,9**	
BC Rail Ltd., préposés à l'entretien des voies, à l'échelle de la province, C.-B.	500	2,5	2,5	24	2002-12-31
Canadien Pacifique limitée, personnel des ponts et charpentes, à l'échelle du réseau	2 320	2,0	2,0	36	2003-12-31
Industrie de l'information et culturelle (1 convention)	**3 600**	**3,7**	**3,0**	**36**	
Saskatchewan Telecommunications, téléphonistes, employés de bureau, à l'échelle de la province, Sask.	3 600	3,7	3,0	36	2004-03-20
Finance, services immobiliers et administratifs (1 convention)	**780**	**3,5**	**3,5**	**12**	
Banque Canadienne Impériale de Commerce (Centre Visa), commis et employés de bureau, Toronto, Ont.	780	3,5	3,5	12	2002-02-28
Éducation, santé et assistance sociale (13 conventions)	**29 260**	**3,7**	**3,1**	**24**	
Bluewater District School Board, enseignants au secondaire, Chesley, Ont.	570	3,6	3,6	12	2001-08-31
Calgary Regional Health Authority (Foothills Hospital), employés non-médicaux, Calgary, Alb.	2 280	4,0	4,0	12	2002-03-31
Calgary Regional Health Authority, employés non-médicaux, Calgary, Alb.	530	4,0	4,0	12	2002-03-31
Diversicare Limited Partnership, employés non-médicaux, Toronto, Ont.	890	2,9	2,5	36	2003-12-31
Division scolaire no 6 St. Vital, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, St. Vital, Man.	650	2,0	2,0	24	2000-06-30
Greater Essex County District School Board, enseignants à l'élémentaire, Windsor, Ont.	1 320	3,0	3,0	12	2001-08-31
Lambton Hospital Group, services de santé non-professionnels, Sarnia, Ont.	560	2,6	2,9	36	2004-03-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN FÉVRIER 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
Simcoe County District School Board, enseignants au secondaire, Midhurst, Ont.	1 020	5,2	5,2	12	2001-08-31
Toronto District School Board, enseignants au secondaire, Toronto, Ont.	6 270	3,9	3,1	24	2002-08-31
Toronto District School Board, enseignants à l'élémentaire, Toronto, Ont.	10 600	3,9	3,0	24	2002-08-31
Université Carleton, chargés de cours, Ottawa, Ont.	1 200	3,8	3,5	24	2002-08-31
Université du Québec à Montréal, Instructeurs/Chargés de cours, Montréal, Qc	1 970	4,1	4,2	36	2002-12-31
Upper Canada District School Board, commis et employés de bureau, Brockville, Ont.	1 400	0,9	0,0	44	2002-08-31
Loisirs, services hospitaliers (1 convention)	**550**	**3,0**	**3,0**	**36**	
Textile Rental Institute of Ontario, blanchisseurs et nettoyage à sec, Toronto Métropolitain, Ont.	550	3,0	3,0	36	2003-12-31
Administrations publiques(2 conventions)	**3 140**	**2,3**	**2,1**	**24**	
Gouvernement du Canada, employés des services financiers, à l'échelle du Canada	2 260	2,3	2,0	24	2001-11-06
Ville de Winnipeg, pompiers, Winnipeg, Man.	880	2,5 *	2,5	24	2001-12-30
Conventions avec clause d'IVC (5 conventions)	**4 400**	**2,3 ***	**2,5**	**31,4**	
Conventions sans clause d'IVC (20 conventions)	**40 920**	**3,4**	**3,0**	**26,6**	
Toutes les conventions (25 conventions)	**45 320**	**3,3**	**3,0**	**27,1**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	112 840	N/CO	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	N/CO	sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	400	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	ARB	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	CO	mars 00
•Construction Québec	divers	68 910	MED	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers(ères)	26 000	N	mar. 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	déc. 00
•CP	divers syndicats	5 590	N/CO/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	CO	déc. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	4 300	N/PR	avr. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

MAY

MAI

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

LES RÈGLEMENTS SALARIAUX

Mai 2001
Volume 12, numéro 5

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

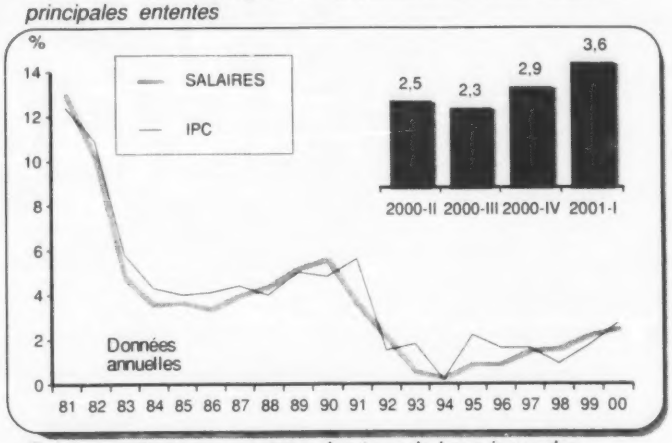

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

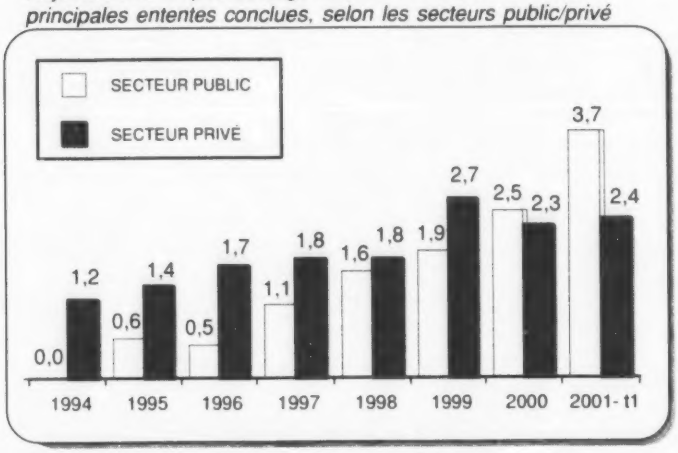

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

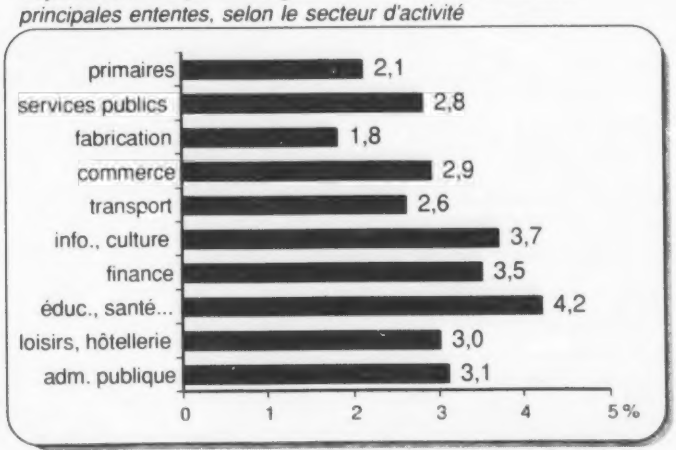

The Bulletin is also available in English.

Les données du premier trimestre de 2001

Les principales conventions collectives signées au cours du **1er trimestre 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **3,6 %** par année, pour la durée de la convention; il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 2,9 % enregistré au cours du quatrième trimestre 2000, et de 2,5 % pour l'ensemble de la même année. Lors des précédentes négociations, les rajustements salariaux s'établissaient à 2,1 % en moyenne, ce qui représente un gain inférieur à celui obtenu dans les ententes courantes.

Dans l'ensemble, les rajustements ont connu une remontée progressive depuis 1994. L'augmentation de 3,6 % enregistrée au cours du 1er trimestre 2001 reste cependant inférieure au maximum annuel de 5,6 % observé en 1990. En outre, depuis 1993, le secteur privé enregistre des rajustements salariaux généralement supérieurs à ceux du secteur public, même si l'écart s'amenuise depuis la fin de l'année 1997. Cependant, depuis mai 2000, le secteur public affiche des augmentations supérieures à celles du secteur privé.

Les rajustements de salaires visant 138 580 employés dans le cadre de 52 conventions signées dans le **secteur public** au cours du premier trimestre, s'établissent à **3,7 %** en moyenne. Ces rajustements sont fortement influencés par les conventions conclues dans le secteur public d'Alberta, particulièrement les 3 conventions ratifiées dans le secteur de la santé, visant 20 350 infirmiers et infirmières à travers la province qui obtiennent une augmentation de 7,1 % en moyenne. Si l'on exclut les ententes concernant l'Alberta, celles du secteur public accorderaient une augmentation salariale de 3,1 % en moyenne; établissant de fait la moyenne globale à 3,0 % pour le premier trimestre de 2001. Dans le **secteur privé**, 20 550 employés reçoivent un rajustement salarial de **2,4%** en moyenne à l'issue de 18 conventions signées au cours du premier trimestre; il s'agit d'une légère hausse par rapport à la moyenne de 2,3 % obtenue dans le secteur privé en 2000. La plupart des principales conventions signées au cours du premier trimestre 2001 ont eu lieu dans le secteur public.

Les augmentations salariales observées au cours du premier trimestre 2001 selon le secteur d'activité, sont représentées dans le tableau ci-contre.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales enregistrées au cours du premier trimestre 2001: les provinces des Prairies enregistrent un rajustement salarial de 5,2 % en moyenne (Alberta, 5,8 %); Québec, 3,9 %; sphère de compétence fédérale, 3,3 %; Territoires du Yukon, 3,2 %; Ontario, 3,1 %; Colombie-Britannique, 2,9 % et les provinces de l'Atlantique, 2,0%.

Canada

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

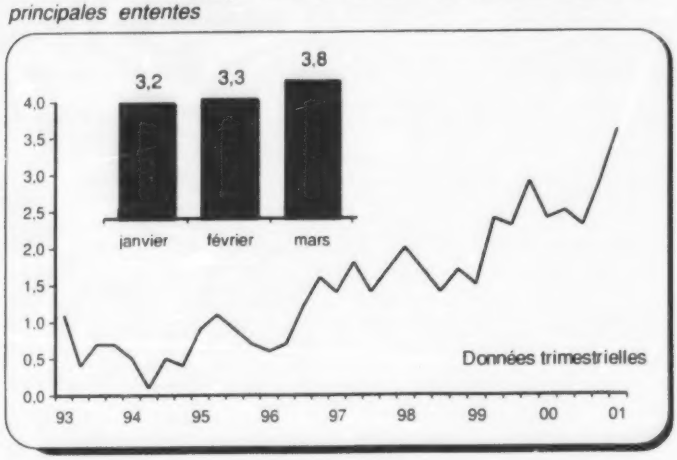

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

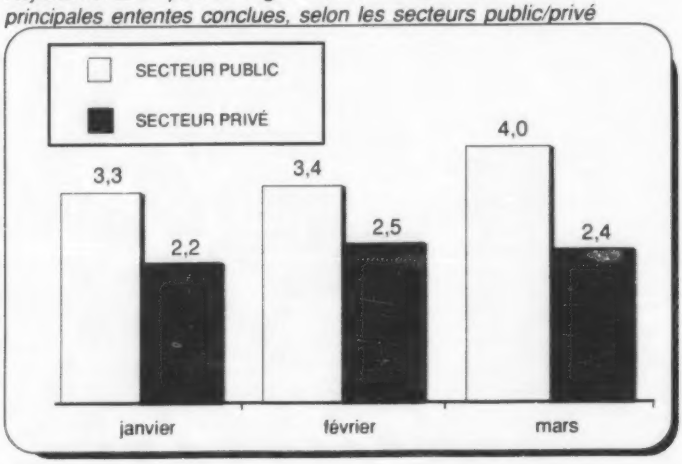

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

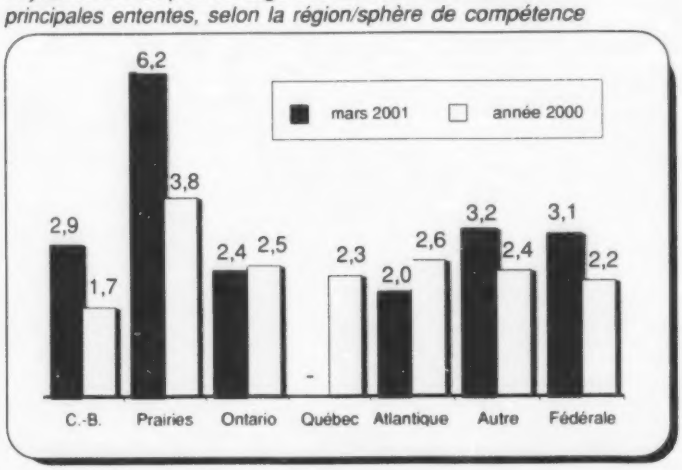

Les données de mars 2001

Les principales conventions collectives conclues en **mars 2001** ont donné lieu à des rajustements salariaux de **3,8 %** en moyenne et par année, pour la durée de la convention. Il s'agit d'une hausse par rapport au taux de 3,3 % enregistré pendant le mois de février et celui de 2,5 % observé pour l'ensemble de l'année 2000.

Les données de mars 2001 sont basées sur l'examen de 26 ententes touchant 86 490 employés. Lors des précédentes négociations, (la durée des conventions était de 29 mois en moyenne) le rajustement s'établissait à 1,5 %, comparativement au 3,8 % des conventions actuelles et une durée moyenne de 33 mois.

Les rajustements salariaux accordés en mars allaient d'un gel de salaire pour 1 200 employés de Ford Electronics Mfg Corporation en Ontario, à un maximum de 7,1 % pour 20 350 infirmiers et infirmières, à l'issue de 3 conventions signées dans le secteur de la santé en Alberta. Les conventions signées par les infirmiers et les infirmières d'Alberta sont celles qui ont le plus marqué les règlements salariaux de mars.

Si l'on exclut les 3 conventions signées en Alberta, les augmentations salariales s'élèvent en moyenne à 2,8 % pour les 66 140 employés restants, dans le cadre de 23 conventions conclues en mars.

Au mois de mars, les augmentations salariales étaient plus élevées dans le **secteur public** (4,0 %) que dans le **secteur privé** (2,4 %). Dans le secteur public, la plus grande unité de négociation (32 000 employés de BCGEU) convient d'une augmentation de 3,0 % en moyenne avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Dans le secteur privé, 5 790 employés de chemin de fer obtiennent en moyenne 3,1 % d'augmentation auprès de CN, dans le cadre de 3 conventions séparées. Dans l'ensemble, les données du secteur public touchent 76 420 employés dans le cadre de 18 conventions. Également en mars, 8 conventions visant 10 070 employés ont été conclues dans le secteur privé.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici par ordre d'importance, les rajustements salariaux établis en mars: Prairies, 6,2 %; Yukon, 3,2 %; sphère de compétence fédérale, 3,1 %; Colombie-Britannique, 2,9 %; Ontario, 2,4 %; provinces de l'Atlantique, 2,0 %; aucune convention collective n'a été signée au Québec.

Si l'on examine les secteurs d'activité, ceux de **l'éducation, de la santé et des services sociaux** ont bénéficié de la plus forte augmentation, comptant la plus importante proportion d'employés : dans le cadre de 15 conventions (soit 57,7 % de l'ensemble des conventions), 40 110 employés (46,4 % de tous les employés) obtiennent une augmentation de **5,0 %** en moyenne. Ce secteur affiche une grande disparité en matière d'augmentations salariales. Ainsi, le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde 2,0 % d'augmentation à 5 760 employés des services de santé, tandis que le gouvernement de l'Alberta offre 7,1 % à ses 20 350 infirmiers et infirmières. Tous les autres secteurs d'activité enregistrent une augmentation salariale inférieure à la moyenne globale de **3,8 %** pour le mois de mars. Le secteur de la **fabrication** connaît la plus faible augmentation avec une moyenne de 1,1 % dans le cadre de 4 conventions touchant 3 560 employés. Dans l'**administration publique**, 32 780 employés obtiennent une augmentation de 2,9 % à l'issue de 2 conventions, dont l'entente principale de la Colombie-Britannique qui accorde 3,0 % à 32 000 fonctionnaires. Dans le secteur du **transport**, 5 790 employés reçoivent une augmentation de **3,1 %** en moyenne dans le cadre de 3 conventions. Dans le secteur des **services**, 3 530 employés obtiennent une augmentation de **3,0 %** à l'issue d'une seule convention. Dans le secteur du **commerce**, également une seule convention visant 720 employés accorde une augmentation salariale de 2,9 %. Aucune convention collective n'a été signée dans les autres secteurs d'activité.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

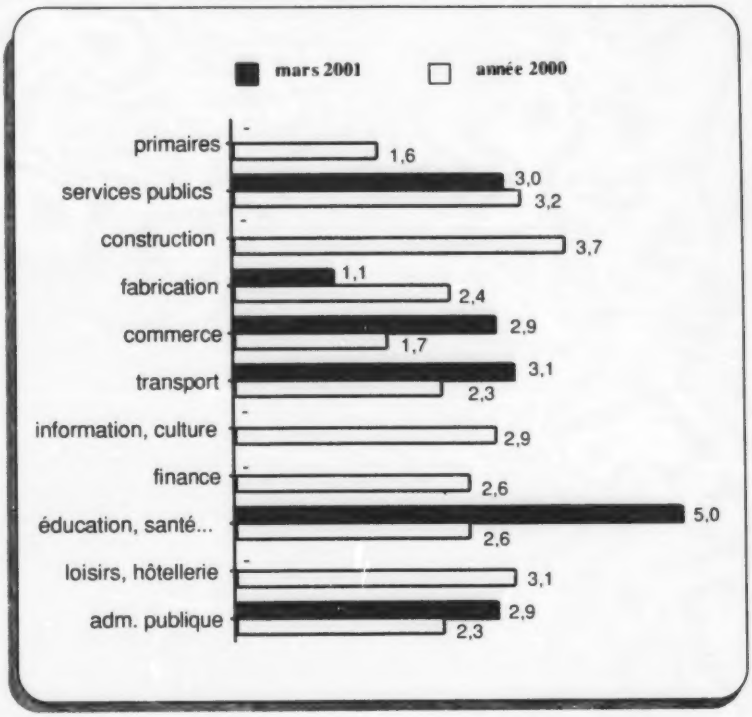

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

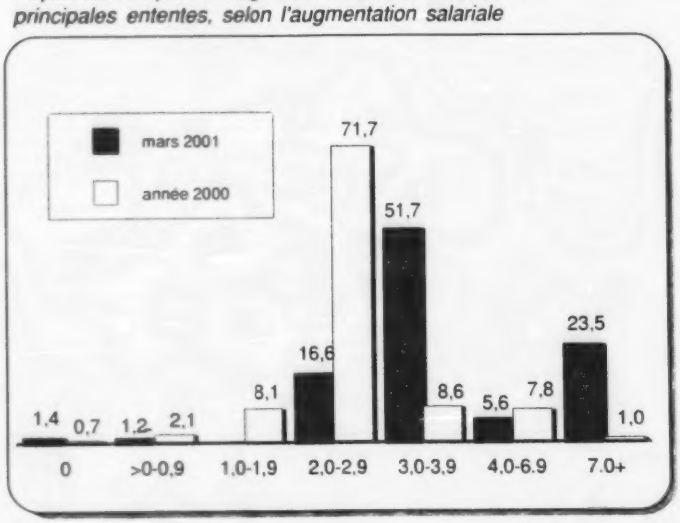

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence, mars 2001

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	5 760
Québec	-	-
Ontario	10	10 930
Provinces des prairies	9	27 820
C.-B.	2	35 500
Yukon	1	690
Compétence fédérale	3	5 790

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				2001	2001		
				1	2	3	4	1	janv	fév	mars
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	3,6	3,2	3,3	3,8
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	3,0	3,9	3,3	3,4	4,5
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,3	2,6	1,8	2,1	2,8	2,1	2,3	2,9
Moy. ann. de lère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	4,4	3,9	2,9	5,3
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,1	4,5	3,9	3,0	6,1
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	2,5	2,9	1,1	1,5	3,9	2,3	2,5	4,2
Industries											
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	1,5	-	2,3	2,1	-	2,1	-
Services publics	2,4	1,8	3,2	3,7	2,8	2,5	2,7	2,8	3,0	2,2	3,0
Construction	2,4	2,0	3,7	3,9	-	2,7	-	-	-	-	-
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,6	2,9	2,2	1,5	1,8	2,6	2,6	1,1
Commerce	1,8	1,3	1,7	2,0	2,5	1,5	1,7	2,9	-	-	2,9
Transport	2,1	2,8	2,3	2,3	2,2	1,8	2,4	2,6	2,1	2,1	3,1
Information, culture	1,1	2,5	2,9	2,3	-	2,0	3,7	3,7	-	3,7	-
Finance, services administratifs	0,8	2,8	2,6	2,0	1,9	2,8	-	3,5	-	3,5	-
Education, santé, services sociaux	1,4	1,8	2,6	2,2	3,7	2,8	3,4	4,2	2,9	3,6	5,0
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	-	2,3	4,1	3,0	-	3,0	-
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,4	3,1	4,1	2,3	2,9
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	-	-	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	2,1	2,7	2,2	-	2,2	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Ecosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	2,0	-	2,0	-
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,7	3,3	2,0	-	-	2,0
Québec	1,1	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,6	3,9	3,5	4,1	-
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,5	2,3	2,2	3,0	3,1	2,8	3,4	2,4
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	3,5	1,8	2,1	2,3	0,6
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	2,0	-	-	3,6	3,0	3,0	-	3,0
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5	5,8	3,0	3,5	6,6
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,2	2,9	-	2,5	2,9
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,3	3,2	-	-	3,2
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4	3,3	4,2	2,9	3,1
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,7	3,3	3,4	4,0
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,8	2,4	1,9	2,2	2,4	2,2	2,5	2,4
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	2,8	3,0	2,9	2,5

Les données du dernier mois sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MARS 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Services publics (1 conventions)	**3 530**	**3,0**	**3,0**	**12**	
Hydro One, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	3 530	3,0	3,0	12	2002-03-31
Fabrication (4 conventions)	**3 560**	**1,1**	**0,9**	**35,3**	
Atlas Speciality Steels, a Division of Atlas Steels Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Welland, Ont.	720	2,1 *	2,0	36	2004-03-22
Ford Electronics Manufacturing Corporation, production, Markham, Ont.	1 200	0,0	0,0	36	2004-01-09
Garment Manufacturers Association of Western Canada, production, Winnipeg, Man.	1 020	0,6	0,0	48	2004-12-14
Kodak Canada Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Toronto Métropolitain, Ont.	620	3,0	3,0	12	2001-10-31
Commerce de gros et commerce de détail (1 convention)	**720**	**2,9**	**3,6**	**36**	
Great Atlantic & Pacific Company of Canada, Limited, employés de centres de distribution alimentaire, Toronto, Ont.	720	2,9	3,6	36	2003-10-11
Transport (3 conventions)	**5 790**	**3,1**	**3,9**	**36**	
Chemins de fer nationaux du Canada, commis et employés de bureau, à l'échelle du réseau (ex. T.N.)	2 590	3,2	4,2	36	2003-12-31
Chemins de fer nationaux du Canada, employés d'atelier, à l'échelle du réseau	2 550	3,1	4,0	36	2003-12-31
Chemins de fer nationaux du Canada, employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle du réseau	650	2,0	2,0	36	2003-12-31
Éducation, santé et services sociaux (15 conventions)	**40 110**	**5,0**	**6,8**	**31,4**	
Calgary Regional Health Authority, employés non-médicaux, Calgary, Alb.	790	4,0	4,0	12	2002-03-31
Calgary Regional Health Authority, employés non-médicaux, Calgary, Alb.	750	4,0	4,0	12	2002-03-31
Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est, enseignants à l'élémentaire, Gloucester, Ont.	750	2,0	2,0	12	2001-08-31
Continuing Care Employers Association, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Alb.	500	7,1	10,3	24	2003-03-31
Emergency Health Services Commission, ambulanciers, Vancouver, C.-B.	3 500	2,2 *	2,0	60	2005-03-31
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, N.-B.	5 760	2,0	2,0	48	2003-06-30
Gouvernement du Yukon, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle du territoire, Yn.	690	3,2	3,0	36	2003-06-30
Provincial Health Authorities of Alberta, commis et employés de bureau, à l'échelle de la prov.(ex.Calgary), Alb.	3 320	4,9	7,0	36	2004-03-31
Provincial Health Authorities of Alberta, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Alb.	18 400	7,1	10,3	24	2003-03-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MARS 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
Provincial Health Authorities of Alberta, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Alb.	1 450	7,1	10,3	24	2003-03-31
Queen's University, professeurs, Kingston, Ont.	860	2,0	2,0	12	2002-04-30
Rainbow District School Board, enseignants à l'élémentaire, Sudbury, Ont.	610	2,6	5,1	32	2003-08-31
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, instructeurs/chargés de cours, à l'échelle de la province, Sask.	1 030	3,0	3,0	36	2003-06-30
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, services administratifs, à l'échelle de la province, Sask.	560	3,0	3,0	36	2003-06-30
Upper Grand District School Board, enseignants à l'élémentaire, Guelph, Ont.	1 140	3,0	3,8	24	2002-08-31
Administrations publiques (2 conventions)	**32 780**	**2,9**	**4,4**	**36**	
Gouvernement de la Colombie-Britannique, tous les groupes, à l'échelle de la province, C.-B.	32 000	3,0 *	4,4	36	2004-03-31
Niagara Parks Commission, employés des services récréatifs, Niagara Falls, Ont.	780	2,3	2,0	36	2003-10-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**36 220**	**2,9 ***	**4,2**	**38,3**	
Conventions sans clause d'IVC (23 conventions)	**50 270**	**4,5**	**6,1**	**29**	
Toutes les conventions (26 conventions)	**86 490**	**3,8**	**5,3**	**32,9**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Note: dans l'édition du mois d'avril, le Bulletin des règlements salariaux faisait état d'un rajustement annuel en pourcentage de 3,7 % en moyenne, dans le cadre de la convention de Saskatchewan Telecommunications. Même si suite à cette convention, les coûts salariaux augmentaient seulement de 3,0 % par année, la hausse survenue au cours de la seconde année a été appliquée uniformément à toute l'unité de négociation, sous forme de cents par heure. Ainsi on observait une augmentation globale en pourcentage plus élevée, en raison du taux de base utilisé pour tous les calculs, à savoir le taux salarial de la classification la plus faiblement rénumérée qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés au sein de l'unité de négociation.

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	112 840	N/CO	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	CO/PR	sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	400	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	ARB	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	CO	mars 00
•Construction Québec	divers	68 910	MED	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	N	sept. 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers(ères)	26 000	MED	mar. 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO	déc. 00
•CP	divers syndicats	3 230	N/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	CO	déc. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	1 050	N	avr. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	N/MED	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Répartition des rajustements salariaux par employés et par conventions selon la taille des unités de négociation

Au cours de l'année 2000, un échantillon stratifié de petites unités de négociation (comptant entre 100 et 499 employés) a été créé. En se basant sur l'examen de 537 conventions collectives, on retrouve 147 petites unités de négociation, 277 unités de négociation de taille moyenne (500 à 1 999) et 112 grandes unités de négociation qui comprennent plus de 2 000 employés.

Les petites unités de négociation ont été instaurées pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition de petits milieux de travail au sein des industries canadiennes. Les moyennes et grandes unités de négociation représentent, par secteur d'activité, toutes les unités de négociation reconnues au Canada. Toutefois, les petites unités ne représentent qu'un échantillon des unités de négociation à l'échelle du Canada et par secteur d'activité.

Dans l'ensemble, au niveau de toutes les unités de négociation (petites, moyennes et grandes), la fourchette de 2,0 à 2,9 % reste la catégorie dominante du rajustement salarial dans la répartition des employés et des conventions.

Dans les petites unités de négociation, presque la moitié des employés (49,7 %) et des conventions (48,4 %) reçoivent un rajustement nominal du taux du salaire de base établi entre 2,0 et 2,9 %. Néanmoins, 52,8 % des employés du secteur public et 41,3 % des employés du secteur privé figurent dans cette catégorie. Dans le secteur public, 24,9 % des employés obtiennent un rajustement s'établissant entre 1,0 et 1,9 %, contre seulement 16,9 % des employés dans le secteur privé. En outre, dans le secteur privé, 30,7 % des employés reçoivent un rajustement salarial allant de 3,0 à 3,9 %, comparativement à 11,2 % des employés du secteur public.

Dans les unités de taille moyenne, 47,3 % des employés et 48,5 % des conventions se situent dans la catégorie de rajustement entre 2,0 et 2,9 %. Cependant, l'intervalle entre les rajustements salariaux représente 53, 8 % des employés du

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial et la taille des unités de négociation

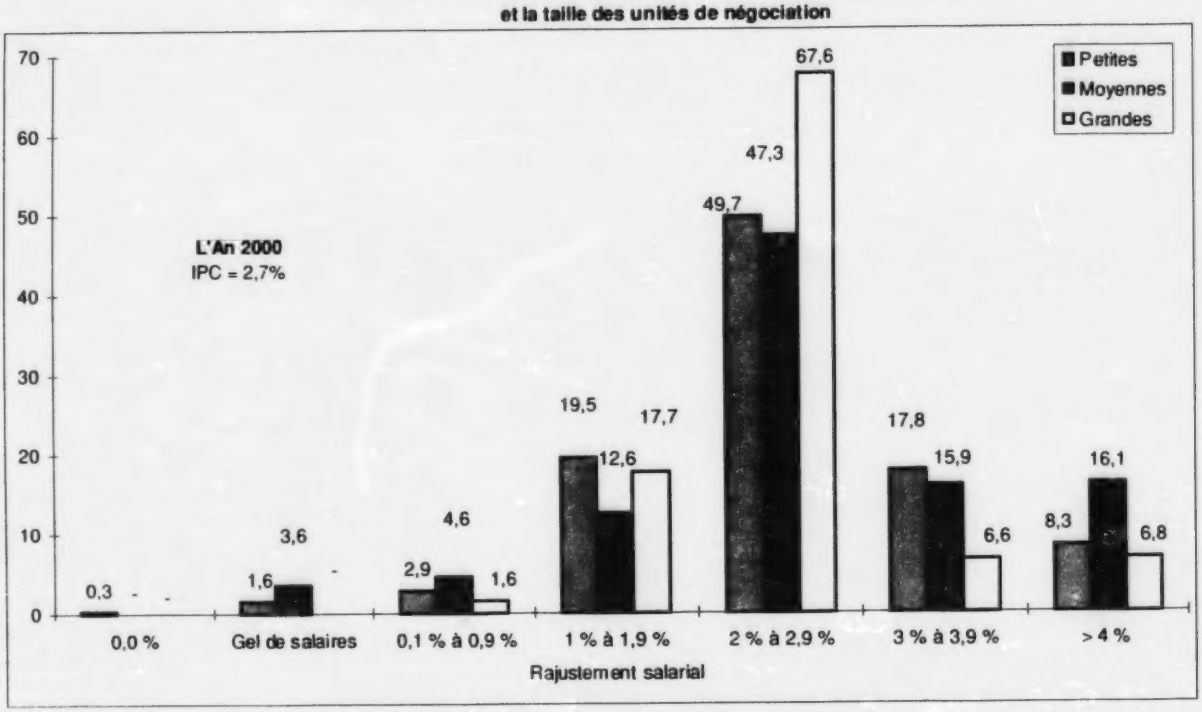

secteur public, contre 40,8 % des employés du secteur privé.

Dans le secteur privé, la catégorie de rajustement entre 1,0 et 1,9 % représente 17,6 % des employés, alors que les augmentations salariales de 3,0 % et plus représentent plus d'un tiers des employés (33,8 %). Dans le secteur public, la catégorie se situant entre 1,0 et 1,9 % représente 7,5 % des employés et la catégorie de 3,0 % et plus représente 30,2 % des employés.

Dans les grandes unités de négociation, la majorité des employés (67,6 %) et des conventions (62,5 %) s'inscrivent dans la catégorie entre 2,0 et 2,9 %.

Dans le secteur public, il s'agit de 82 % des employés et de 68,5 % des conventions, comparativement à 53,1 % et 56,5 % respectivement dans le secteur privé. Dans l'ensemble, dans la tranche la plus basse des rajustements, 17,7 % des employés reçoivent des augmentations salariales allant de 1,0 à 1,9 %, tandis que 13,4 % des employés obtiennent des augmentations supérieures à 3,0 %. Dans le secteur public, 4,2 % des employés se situent dans la catégorie entre 1,0 et 1,9 %, comparativement à 31,1 % dans le secteur privé.

Dans le secteur public, 13,1 % des employés reçoivent plus de 3,0 % d'augmentation, contre seulement 13,5 % des employés du secteur privé.

Répartition en pourcentage des conventions selon le rajustement salarial et la taille des unités de négociation

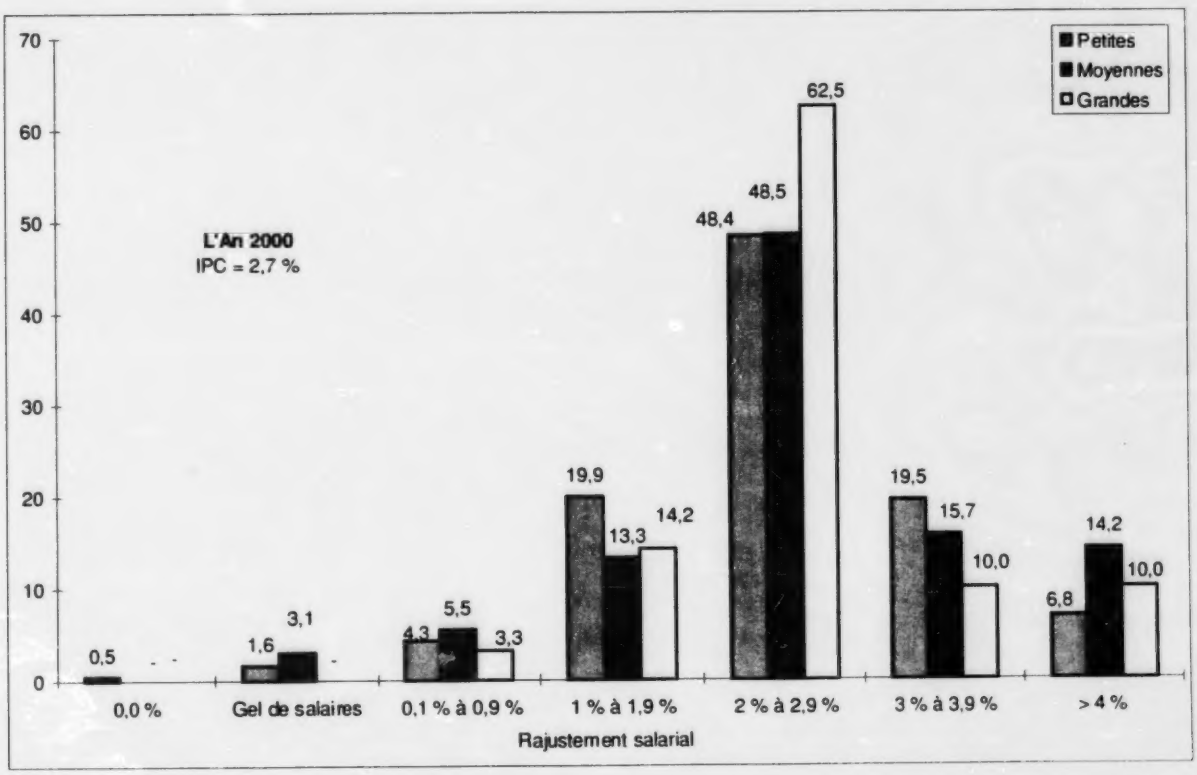

Répartition en pourcentage des employés selon le rajustement salarial, par secteur public et privé

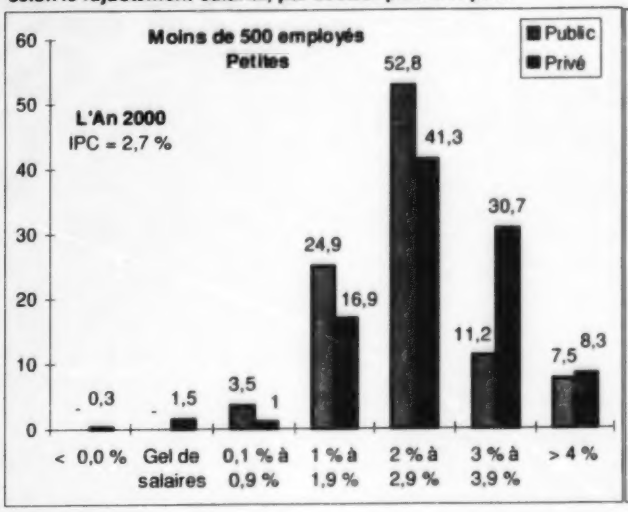

Répartition en pourcentage des conventions selon le rajustement salarial, par secteur public et privé

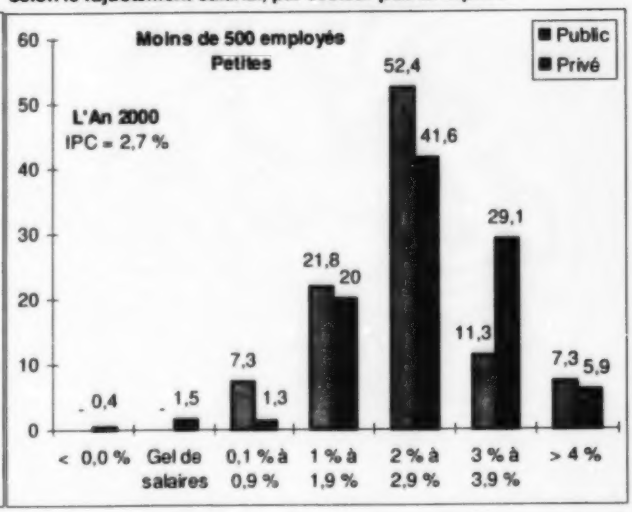

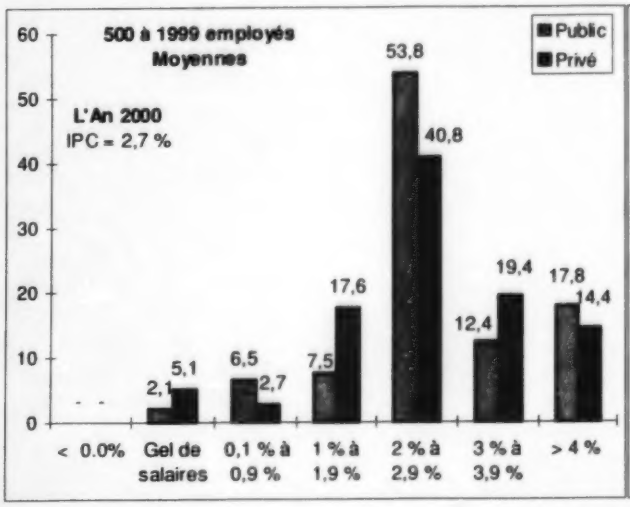

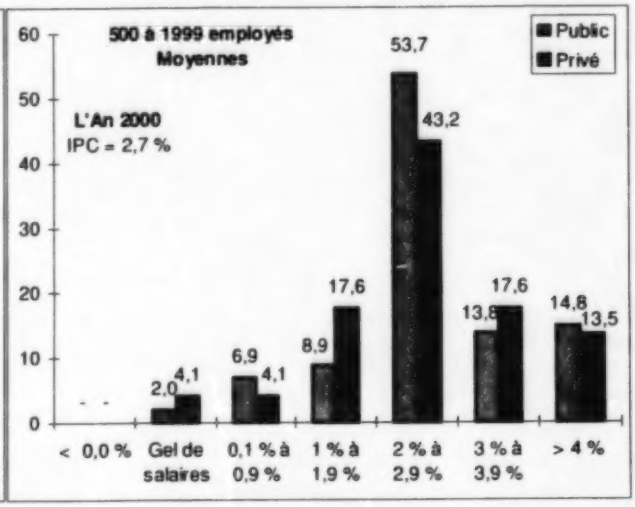

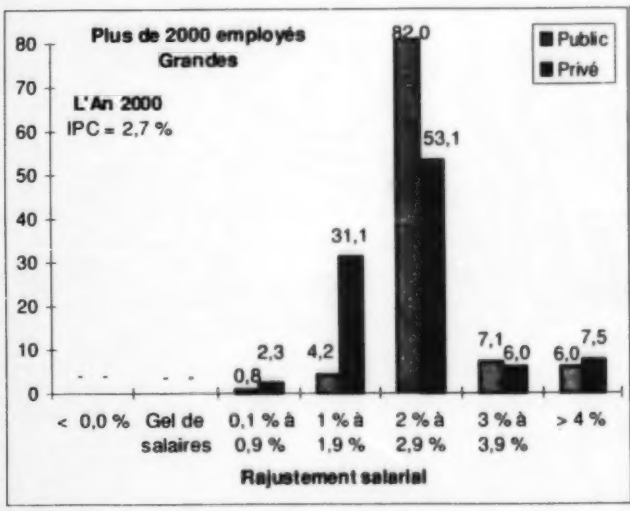

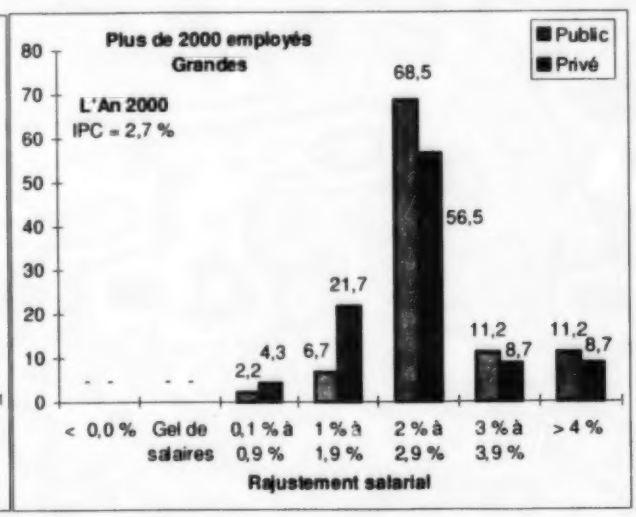

Petites unités de négociation
Moins de 500 employés
An 2000
N= 147

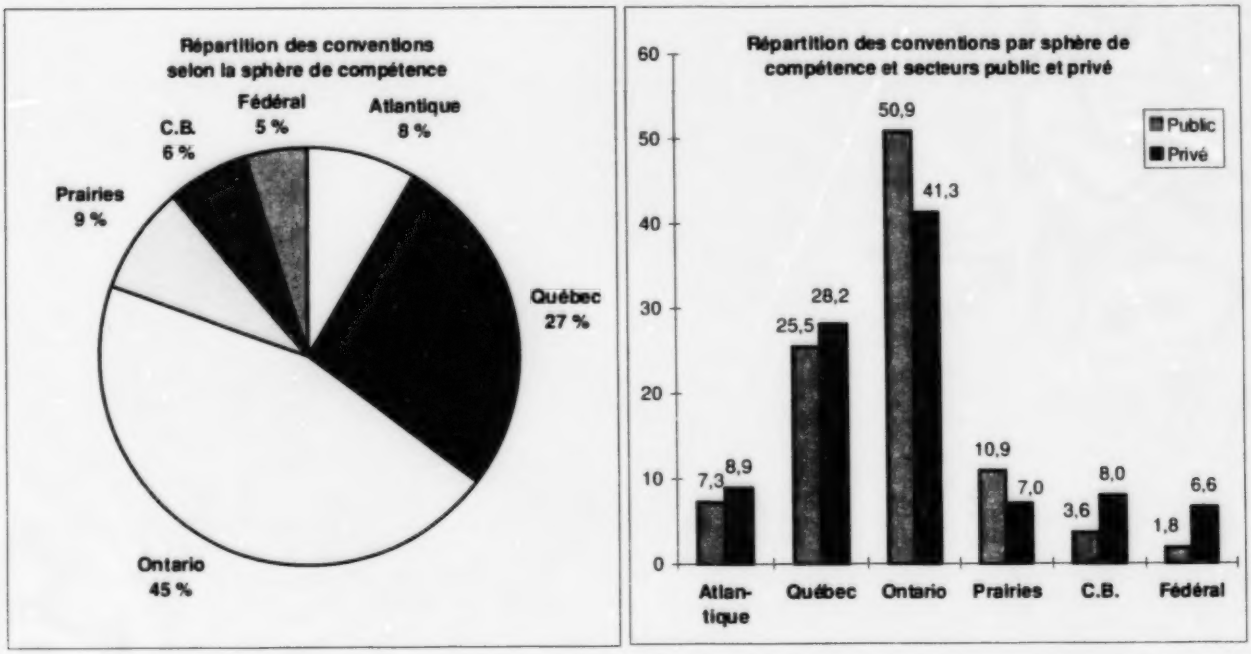

Notes explicatives

Échantillon stratifié: Pour plus d'information sur l'échantillonnage des petiites unités de négociation veuillez consulter dans la **Gazette du travail**, l'article de Jean-Charles Roy, "Renseignements sur les conventions collectives: du recensement à l'échantillon", été 2000, Vol. 3, Nº 2, p. 13-20.

Le Bulletin des règlements salariaux
est disponible par
Poste, Télécopieur, Courriel
Pour changer votre méthode de livraison communiquez avec le
1-800-567-6866, Option 2

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 Nº de catalogue L12-20-1F

JUNE

JUIN

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Juin 2001
Volume 12, numéro 6

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

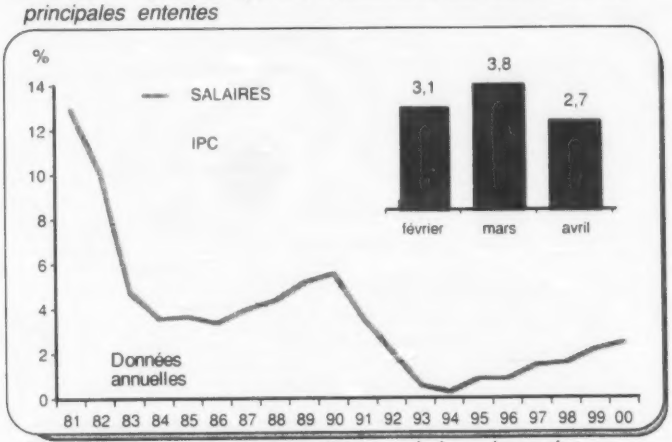

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

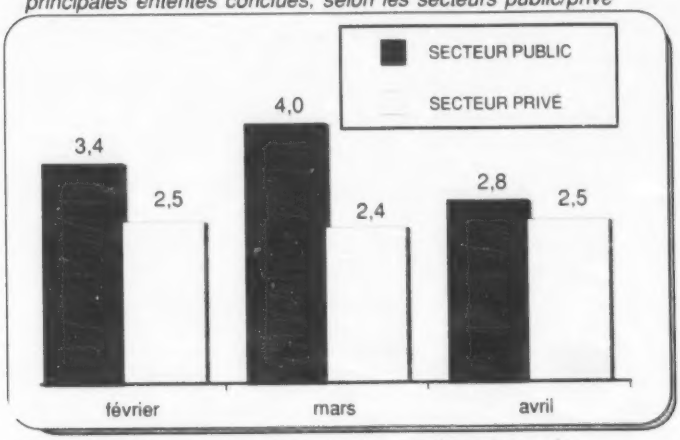

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

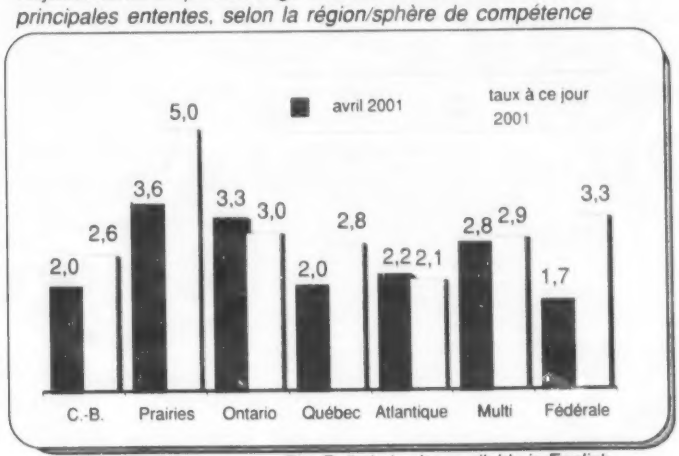

The Bulletin is also available in English.

Les données du mois d'avril 2001

Les principales conventions collectives signées au cours du mois d'**avril 2001** ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux de salaire de base de **2,7 %** par année, pour la durée de la convention. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne de 3,8 % établie au mois de mars, et d'une légère hausse comparativement à la moyenne de 2,5 % enregistrée au cours de l'année 2000.

Les données d'avril 2001 sont basées sur l'examen de 31 conventions visant 54 250 employés. Lors des négociations précédentes (la durée des conventions était de 33 mois en moyenne), le rajustement s'établissait au taux de 2,4 % en moyenne, comparativement à celui de 2,7 % des conventions en cours, la durée moyenne étant de 33 mois.

Pour la période de janvier à avril 2001, le rajustement du taux du salaire de base s'élève à 3,3 % en moyenne.

Dans le **secteur privé**, 13 430 employés obtiennent un rajustement de **2,5 %** en moyenne dans le cadre de 12 conventions. Il s'agit d'une très légère hausse par rapport au taux de 2,4 % observé au cours du mois précédent et à la moyenne de 2,3 % établie pour l'ensemble de l'année 2000. Dans le **secteur public**, 40 820 employés visés par 19 conventions bénéficient d'une augmentation salariale de **2,8 %** en moyenne. Il s'agit d'une baisse par rapport au taux de 4,0 % observé au cours du mois précédent mais d'une légère hausse, comparativement à la moyenne de 2,5 % enregistrée l'année dernière.

Sur une base régionale et par sphère de compétence, voici, par ordre d'importance, les augmentations salariales observées : les provinces des Prairies enregistrent une augmentation de 3,6 % (5 conventions); Ontario, 3,3 % (16 conventions); 2 conventions multiprovince s'établissant à 2,8 % en moyenne; les provinces de l'Atlantique, 2,2 % (une seule convention). Le Québec (2 conventions) et la Colombie-Britannique (4 conventions) enregistrent des augmentations de 2,0 % en moyenne. Dans la sphère de compétence fédérale, une augmentation de 1,7 % est décidée à l'issue d'une seule convention.

Si l'on examine les secteurs d'activité, ceux des **loisirs** et de l'**hôtellerie** ont bénéficié de la plus importante augmentation salariale. En effet, 8 300 employés obtiennent un rajustement salarial de **4,3 %** en moyenne dans le cadre de 2 conventions. Les secteurs de **l'éducation**, de la **santé** et des **services sociaux** comptent la plus forte concentration d'employés. Dans ces secteurs, 12 conventions visant 27 780 employés donnent lieu à des augmentations salariales de **2,4 %.** Dans l'**administration publique,** 2 800 employés obtiennent des gains salariaux de **3,8 %** en moyenne dans le cadre de 2 conventions. Dans le secteur du **transport**, 3 conventions visant 3 260 employés accordent **3,1 %** d'augmentation en moyenne. Dans le secteur de la **fabrication**, 6 540 employés obtiennent **2,5 %** d'augmentation dans le cadre de 7 conventions. Dans le secteur de la **construction**, 2 conventions accordent **2,8 %** d'augmentation en moyenne à 5 000 ouvriers. Dans le secteur **primaire**, les augmentations s'élèvent à **1,9 %**; dans les **services publics**, à 2,2 % et dans celui de l'information et de la culture, à **1,7 %**. Aucune convention collective n'a été signée dans le secteur du **commerce** ou de **finance, services de gestion**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

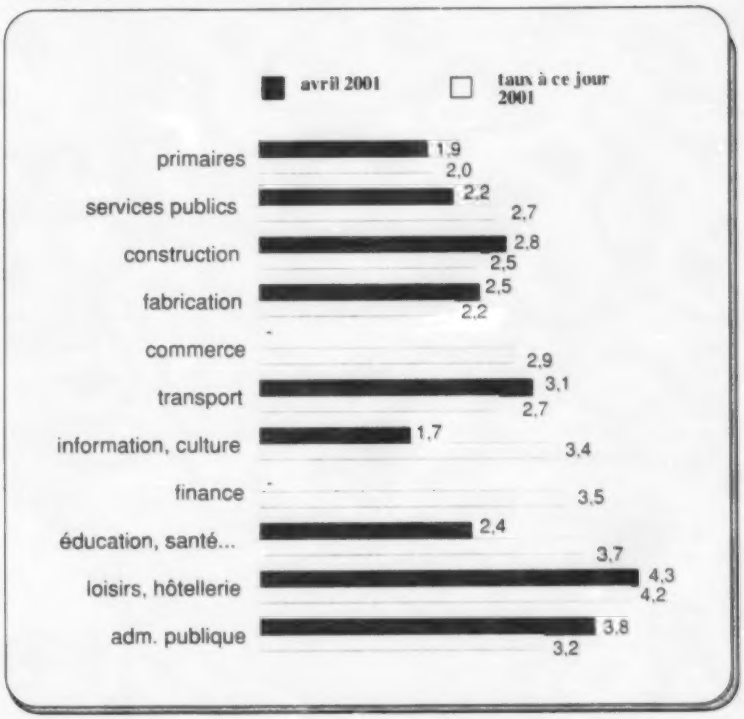

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

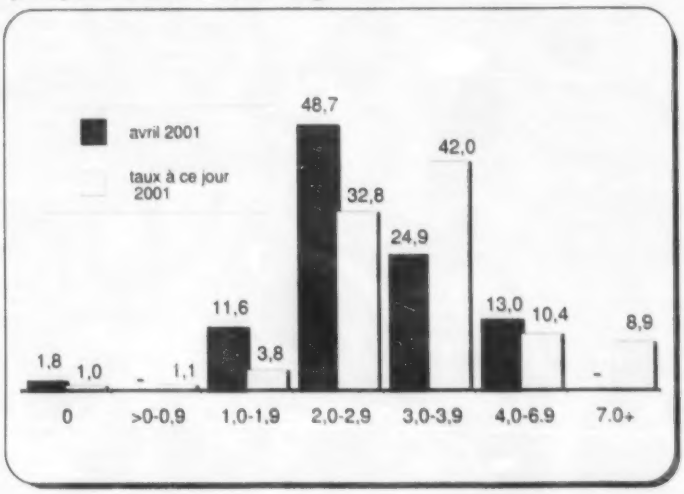

Ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence

	Conv.	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	1,200
Québec	2	4,190
Ontario	16	19,780
Provinces des prairies	5	6,240
C.-B.	4	18,160
Multi-province	2	4,000
Compétence fédérale	1	680

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1998	1999	2000	2000				2001	Taux à	2001		
				1	2	3	4	1	ce jour	fév	mars	avril
Toutes les industries/compétences												
Rajustement annuel moyen	1,7	2,2	2,5	2,4	2,5	2,3	2,9	3,5	3,3	3,1	3,8	2,7
Sans clause d'IVC	1,6	2,0	2,5	2,4	2,5	2,4	2,9	3,7	3,6	3,2	4,5	3,1
Avec clause d'IVC	2,8	3,5	2,2	2,3	2,6	1,8	2,1	2,8	2,6	2,3	2,9	2,1
Moy. ann. de 1ère année	1,4	1,9	2,3	2,0	2,6	2,4	3,1	4,2	4,0	2,9	5,3	3,1
Sans clause d'IVC	1,4	1,7	2,3	1,9	2,6	2,6	3,1	4,3	4,2	2,9	6,0	3,6
Avec clause d'IVC	2,5	3,4	2,3	2,5	3,0	1,1	1,5	3,9	3,4	2,5	4,2	2,1
Industries												
Primaires	1,1	2,2	1,6	-	1,5	-	2,3	2,1	2,0	2,1	-	1,9
Services publics	2,4	1,8	3,2	3,7	2,8	2,5	2,7	2,8	2,7	2,2	3,0	2,2
Construction	2,4	2,0	3,7	3,9	-	2,7	-	2,5	2,5	2,5	-	2,8
Fabrication	1,5	3,5	2,4	2,6	2,9	2,2	1,5	1,8	2,2	2,6	1,1	2,5
Commerce	1,8	1,3	1,6	2,1	2,2	1,5	1,7	2,9	2,9	-	2,9	-
Transport	2,1	2,8	2,4	2,3	2,2	2,8	2,4	2,6	2,7	2,1	3,1	3,1
Information, culture	1,1	2,5	2,9	2,3	-	2,0	3,7	3,7	3,4	3,7	-	1,7
Finance, services administratifs	0,8	2,8	1,8	2,0	1,9	1,6	-	3,5	3,5	3,5	-	-
Education, santé, assistance sociale	1,4	1,8	2,6	2,2	3,7	2,8	3,3	4,2	3,7	3,6	5,0	2,4
Loisirs, hôtellerie	3,4	2,6	3,1	-	-	2,3	4,1	3,0	4,2	3,0	-	4,3
Administrations publiques	1,8	2,2	2,3	2,5	2,1	2,6	2,4	3,1	3,2	2,3	2,9	3,8
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,3	1,6	3,6	2,4	2,3	-	6,3	-	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,7	2,2	-	2,2	-	-	2,5	2,5	2,5	-	-
Nouvelle-Écosse	2,9	2,1	2,2	2,2	-	-	-	2,0	2,2	2,0	-	2,2
Nouveau-Brunswick	1,5	2,4	2,8	1,5	2,5	2,7	3,3	2,0	2,0	-	2,0	-
Québec	1,1	1,6	2,3	2,3	2,7	2,8	2,6	3,9	2,8	4,1	-	2,0
Ontario	1,6	2,2	2,5	2,5	2,3	2,2	2,9	2,9	3,0	3,1	2,5	3,3
Manitoba	1,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	3,5	1,8	2,2	2,3	0,6	3,0
Saskatchewan	1,8	2,0	3,5	2,0	-	-	3,6	3,0	3,0	-	3,0	-
Alberta	3,0	4,0	4,5	3,8	5,9	3,0	3,5	5,8	5,6	3,5	6,6	3,8
Colombie-Britannique	0,8	0,8	1,7	0,6	0,7	1,9	2,2	2,9	2,6	2,5	2,9	2,0
Multi-Prov.	1,5	2,2	2,4	2,6	1,8	2,7	2,3	3,2	2,9	-	3,2	2,8
Compétence fédérale	2,1	2,8	2,2	2,2	2,0	3,0	2,4	3,3	3,3	2,9	3,1	1,7
Secteur public	1,6	1,9	2,5	2,3	2,5	2,6	3,1	3,7	3,5	3,4	4,0	2,8
Secteur privé	1,8	2,7	2,3	2,9	2,4	1,9	2,2	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5
Indice des prix à la consom.	0,9	1,7	2,7	2,7	2,4	2,7	3,1	3,0	2,9	2,9	2,5	3,6

Les données du *taux à ce jour* sont pour la période de janvier à avril.
Les données du dernier mois sont préliminaires.

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AVRIL 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries primaires (1 convention)	**1 790**	**1,9**	**1,1**	**48,0**	
Compagnie minière Québec Cartier, employés rémunérés à l'heure, Lac-Jeannine, Qc	1 790	1,9*	1,1	48,0	2005/02/28
Services publics (1 convention)	**2 400**	**2,2**	**1,5**	**36,0**	
Hydro-Québec, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province, Qc	2 400	2,2	1,5	36,0	2001/12/31
Construction (2 conventions)	**4 000**	**2,8**	**4,0**	**36,0**	
Pipe Line Contractors Association of Canada, ingénieurs des opérations, à l'échelle du Canada	2 000	2,9	3,5	36,0	2003/04/30
Pipe Line Contractors Association of Canada, ouvriers, à l'échelle du Canada	2,000	2,7	4,6	36,0	2003/04/30
Fabrication (7 conventions)	**6 540**	**2,5**	**3,3**	**39,1**	
Bayer Inc., employés d'usine et préposés à l'entretien, Sarnia, Ont.	860	3,2	3,5	36.0	2004/01/31
Camco Inc., production, Hamilton, Ont.	950	2,2*	3,6	36,0	2004/04/22
Canadian Fishing Company, préposés à la transformation du poisson, région côtière, C.-B.	1 700	1,5	1,5	48,0	2005/04/15
Collins & Aikman Plastics, Ltd., production, Toronto, Ont.	500	1,9*	3,3	36,0	2004/04/30
Dominion Castings Limited, employés d'usine et préposés à l'entretien, Hamilton, Ont.	830	2,1	4,9	36,0	2004/04/29
Lear Corporation Canada Ltd., employés d'usine et préposés à l'entretien, Ajax, Ont.	500	4,7*	4,7	36,0	2004/04/30
Motor Coach Industries Limited, production, Winnipeg, Man.	1 200	3,5	3,9	36,0	2003/09/30
Transport (3 conventions)	**3 260**	**3,1**	**3,8**	**37,1**	
British Columbia Transit (Victoria), chauffeurs d'autobus, Victoria, C.-B.	500	2,6	2,5	36,0	2004/03/31
GO Transit, chauffeurs d'autobus, Toronto et région, Ont.	780	3,6	6,9	33,0	2003/07/27
Ville de Calgary, chauffeurs d'autobus, Calgary, Alb.	1 980	3,1	3,0	39,0	2003/03/31
Information et culture (1 convention)	**680**	**1,7**	**2,0**	**48,0**	
Société Radio-Canada, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Qc	680	1,7	2,0	48,0	2003/09/24
Éducation, santé et services sociaux (12 conventions)	**27 780**	**2,4**	**2,4**	**28,2**	
Capital Care Group, service de santé non-professionnels, Edmonton, Alb.	510	3,6	4,0	27,0	2003/06/30
Conseil des commissaires d'école du district no. 39, entretien des bâtiments, Vancouver, C.-B.	960	1,8	1,5	36,0	2003/12/31
District School Board of Niagara, enseignants au secondaire, St. Catharines, Ont.	1 020	3,0	3,0	12,0	2002/08/31
Durham District School Board, chargés de cours, Whitby, Ont.	650	1,7	2,0	21.0	2002/03/31
Halton District School Board,					

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AVRIL 2001

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration
enseignants à l'élémentaire, Burlington, Ont.	1 700	3,9	3,9	12,0	2002/08/31
Hamilton-Wentworth District School Board enseignants suppléants, Hamilton, Ont.	530	4,3	2,2	24,0	2002/08/31
Hamilton-Wentworth District School Board, enseignants à l'élémentaire, Hamilton, Ont.	2 100	3,1	3,8	24,0	2002/08/31
Health Employers Association of British Columbia, employés non-médicaux, à l'échelle de la province, C.-B.	15 000	2,0*	2,0	36,0	2004/03/31
Kawartha Pine Ridge District School Board, enseignants à l'élémentaire, Peterborough, Ont.	1 510	3,4	3,4	12,0	2001/08/31
Red River College, Instructeurs/Chargés de cours, Winnipeg, Man.	950	2,3	2,3	36,0	2003/06/30
Simcoe County District School Board, enseignants à l'élémentaire, Midhurst, Ont.	1 860	3,7	3,7	12,0	2001/08/31
Windsor-Essex Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Windsor, Ont.	990	0,0	0,0	12,0	2001/08/31
Loisirs et hôtellerie (2 conventions)	**5 000**	**4,3**	**6,6**	**36,0**	
Visiting Homemakers Association, employés non-médicaux, Toronto Métropolitain, Ont.	600	2,4	2,6	36,0	2004/03/31
Windsor Casino Limited, employés des casinos, Windsor, Ont.	4 400	4,6	7,1	36,0	2004/03/31
Administration publique (2 conventions)	**2 800**	**3,8**	**3,8**	**29,1**	
Alberta Treasury Branches (Div. Treasury Dept.-Gov't of Alberta) employés des services administratifs, à l'échelle de la province	1 600	4,9	5,0	24,0	2003/03/31
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, employés des services et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, N.-É.	1,200	2,2	2,2	36,0	2002/10/31
Conventions avec clause IVC (5 conventions)	**18 740**	**2,1***	**2,1**	**37,1**	
Conventions sans clause IVC (26 conventions)	**35 510**	**3,1**	**3,6**	**30,3**	
Toutes les conventions (31 conventions)	**54 250**	**2,7**	**3,1**	**32,7**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Date d' expiration
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	112 840	N/CO/PR	nov. 99/janv.01
•Agence des douanes et du revenu Canada	IPFPC / AFPC	42 020	CO	(1re) / oct. 00
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	4 330	CO/PR	sept.00
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	ARB	mars 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP	2 500	N	mars 01
•Construction Québec	divers	68 910	PR	avril 01
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux en Ontario	infirmiers(ères)	40 000	N	mars 01
•Gouvernement de la Saskatchewan	SFPS	9 500	CO	sept. 00
•TELUS	TWU	16 710	N	déc. 00
•Health Employers Assn. of B.C.	infirmiers(ères)	26 000	MED	mar. 01
•CN	divers syndicats	5 230	CO/PR	déc. 00
•VIA	divers syndicats	2 530	NPAB	déc. 00
•Council of Marine Carriers (2 conv.)	Marine marchande et débardeurs	1 150	CO	août 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NOTES EXPLICATIVES

Sources : les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001-XPB) de Statistique Canada.

Champ d'application : les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 070 conventions visant 2,5 millions de travailleurs. Ces travailleurs forment environ 60 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base : le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Secteurs industriels : le Bulletin des règlements salariaux et la Gazette du travail présentent et publient des données provenant des secteurs restructurés dans le cadre du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit d'un système de classification conçu par les agences de statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis, afin d'élaborer des définitions communes en ce qui concerne la structure industrielle des trois économies. Dans un but analytique, les 20 plus grandes divisions industrielles basées sur la structure du SCIAN de Statistique Canada sont regroupées pour former les 11 secteurs industriels actuels.

Pour plus de renseignements communiquez avec:
Service à la clientèle au 1-800-567-6866
Région d'Ottawa-Hull (819) 997-3117
Courriel : wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca

Moyennes des augmentations annuelles des petites, moyennes et grandes unités de négociation au cours de l'an 2000

Au cours de l'année 2000, un échantillon stratifié de petites unités de négociation (comptant entre 100 et 499 employés) a été créé. En se basant sur l'examen de 537 conventions collectives, on retrouve 147 petites unités de négociation, 277 unités de négociation de taille moyenne (500 à 1 999) et 112 grandes unités de négociation qui comprennent 2 000 employés et plus.

Les petites unités de négociation ont été instaurées pour satisfaire les demandes des clients et refléter la répartition des milieux de travail de petite taille au sein des industries canadiennes. Cependant, ces petites unités ne représentent qu'un échantillon par opposition aux moyennes et grandes unités de négociation qui par secteurs d'activité, représentent toutes les unités de négociation reconnues au Canada.

Les règlements de conventions collectives signées en l'an 2000 ont donné lieu à une augmentation annuelle du taux du salaire de base de 2,49 % en moyenne. Ce résultat est présenté selon la taille des unités de négociation, soit les petites, les moyennes et les grandes.

Les petites unités de négociation ont enregistré une augmentation annuelle de 2,66 % en moyenne, affichant ainsi une légère hausse par rapport à la moyenne globale de l'ensemble des unités de négociation. Le secteur privé enregistre une augmentation de 2,73 %, donc supérieure à celle du secteur public qui s'élève à 2,55 %. Sur une base régionale et par sphère de compétence, les provinces des Prairies enregistrent la plus forte augmentation annuelle, soit 3,82 % en moyenne et la Colombie-Britannique affiche la plus faible, soit 1,46 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de la construction a bénéficié de la plus importante moyenne d'augmentation par année (3,51 %), tandis que le secteur du commerce de gros et de détail a enregistré la plus faible augmentation avec un taux de 1,7 %.

Les unités de négociation de taille moyenne enregistrent une augmentation annuelle de 2,65 % en moyenne, à l'instar des petites unités. Dans le secteur public l'augmentation s'établit à 2,68 %. Il s'agit d'un taux supérieur à celui du secteur privé qui s'élève à 2,57 %. Les augmentations observées dans les unités moyennes du secteur public sont supérieures à celles enregistrées par les petites et les grandes unités. Sur une base régionale et par sphère de compétence, les provinces des Prairies connaissent la plus forte augmentation avec un taux de 3,34 %; la Colombie-Britannique enregistre le taux d'augmentation le plus faible avec 1,57 %. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de l'information et de la culture enregistre une augmentation de 3,03 %. Il s'agit d'un taux supérieur à celui de 1,88 % enregistré par le secteur de la construction.

Les grandes unités de négociation enregistrent une augmentation annuelle du salaire de base de 2,41 % en moyenne, soit un taux inférieur à ceux affichés par les petites et les moyennes unités. Dans le secteur public, l'augmentation annuelle qui s'établit à 2,45 % en moyenne reste supérieure à celle du secteur privé qui s'élève à 2,11 %. En effet, ces deux secteurs enregistrent des augmentations inférieures à celles des secteurs équivalents des petites et moyennes unités de négociation. Sur une base régionale et par sphère de compétence, le schéma des plus fortes et plus faibles augmentations est respectivement illustré par les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique, comme pour les petites et les moyennes unités de négociation. Dans les provinces des Prairies, l'augmentation annuelle s'élève à 4,18 % en moyenne, tandis que la Colombie-Britannique enregistre une moyenne de 1,71 % seulement. Si l'on examine les secteurs d'activité, celui de la construction connaît une importante augmentation de 5 %, comparativement aux industries primaires qui enregistrent 1,4 % d'augmentation.

Notes explicatives :

Si vous désirez obtenir plus d'information sur le taux d'échantillonnage des petites unités de négociation, veuillez-vous reporter à la section pertinente de l'article de Jean-Charles Roy, «*Renseignements sur les conventions collectives : du recensement à l'échantillon*», publié dans la **Gazette du travail**, Été 2000. Vol.3, No.2, pp. 13-20.

L'an 2000
Moyenne des augmentations annuelles en pourcentage

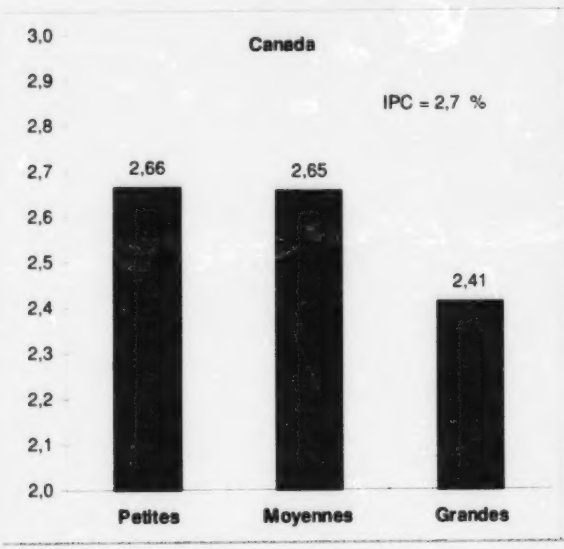

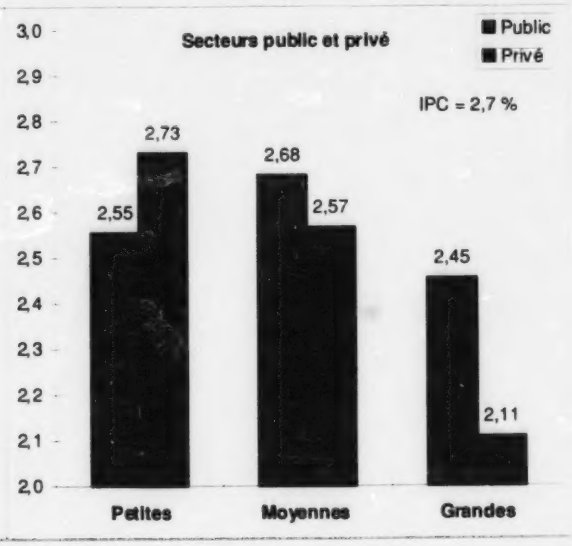

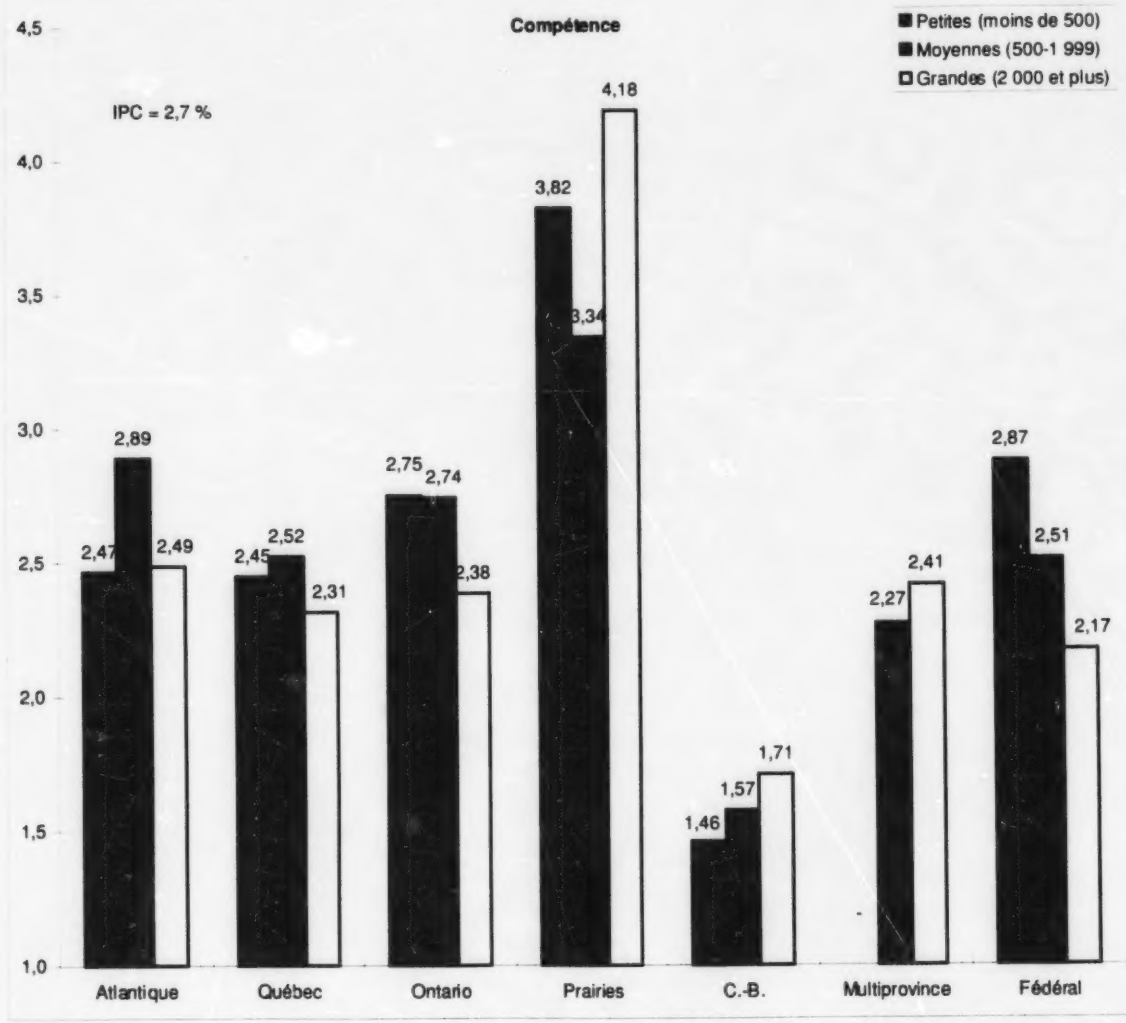

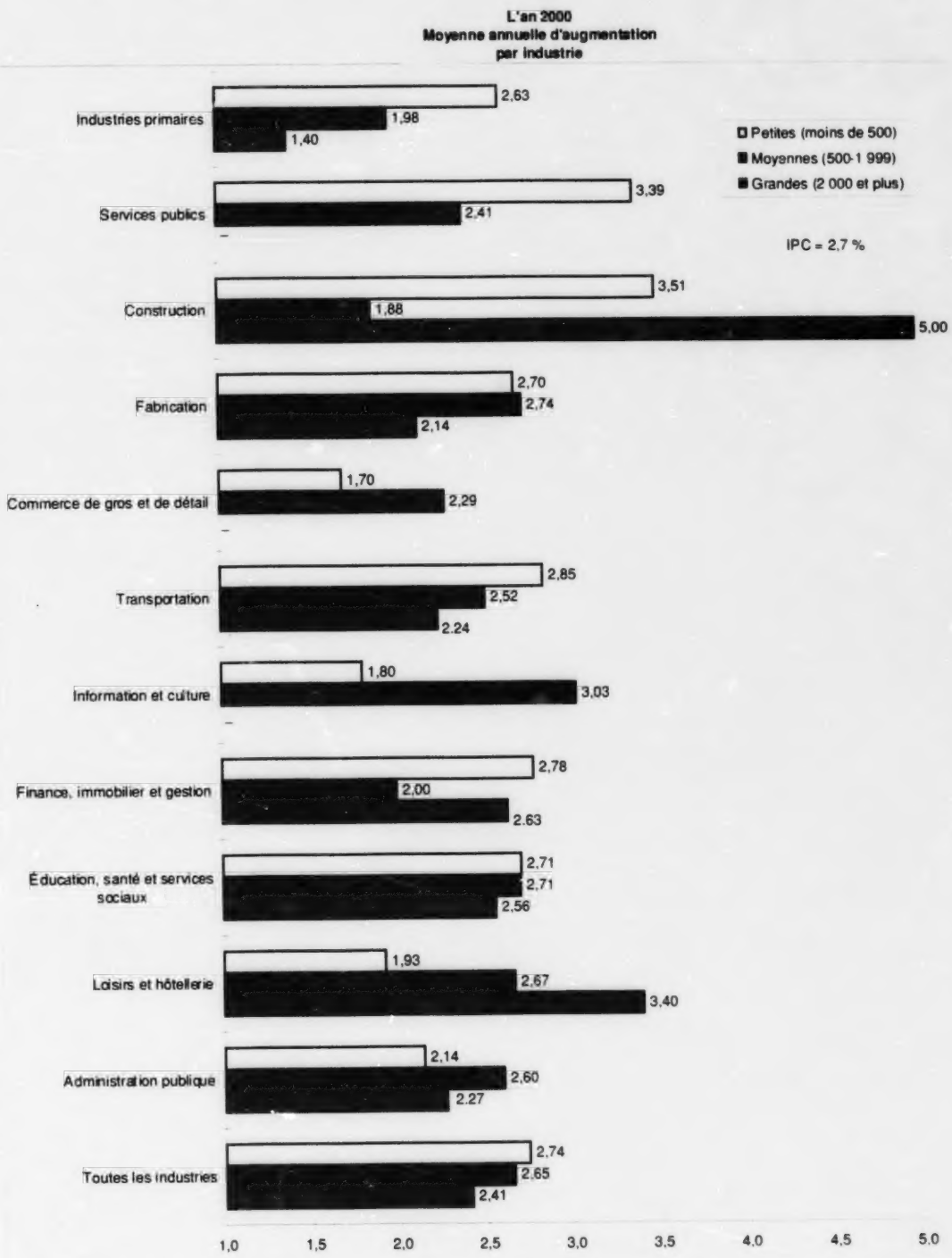
L'an 2000
Moyenne annuelle d'augmentation
par industrie
Petites (moins de 500)
Moyennes (500-1 999)
Grandes (2 000 et plus)
IPC = 2,7 %
Industries primaires
2,63
1,98
1,40
Services publics
3,39
2,41
Construction
3,51
1,88
5,00
Fabrication
2,70
2,74
2,14
Commerce de gros et de détail
1,70
2,29
Transportation
2,85
2,52
2.24
Information et culture
1,80
3,03
Finance, immobilier et gestion
2,78
2,00
2.63
Éducation, santé et services sociaux
2,71
2,71
2,56
Loisirs et hôtellerie
1,93
2,67
3,40
Administration publique
2,14
2,60
2.27
Toutes les industries
2,74
2,65
2,41
1,0
1,5
2,0
2,5
3,0
3,5
4,0
4,5
5,0

Vous désirez recevoir
le Bulletin des règlements salariaux
par courriel?

1-800-567-6866, Option 2
ou par courriel:
marketing.wid-dimt@hrdc-drhc.gc.ca

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 2001. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F